

BOURGS-CENTRES OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Saint-Genis des Fontaines

EPCI (CC ACVI)

Territoire de projet (Pays Pyrénées Méditerranée)

Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20241115-DL2024-0277-DE
Date de télétransmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024

Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, représenté par Hermeline MALHERBE, sa Présidente,

Le Pays Pyrénées Méditerranée, représenté par Nathalie REGOND PLANAS, sa Présidente,

La Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illiberis, représentée par Antoine PARRA, son Président,

La Commune de Saint-Genis des Fontaines, représentée par Nathalie REGOND PLANAS, sa Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie de XXXXXX (Communauté d'Agglomération/PETR/PNR) pour la période 2022-2028

Vu la délibération de la Commune de Saint-Genis des Fontaines du 15 novembre 2024,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris en date du XXXXX,

Vu la délibération du Pays Pyrénées Méditerranée en date du XXXXXXXX

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales en date du XXXX,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la Commune de Saint-Genis des Fontaines.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet :

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département des Pyrénées-Orientales, la Communauté de Communes Albères Côte

Vermeille Illibéris, le Pays Pyrénées Méditerranée et la Commune de Saint-Genis des Fontaines, en y associant les services de l'Etat, Terre de Liens, Arbres et Paysages 66, La LPO, le Maillon Solidaire

- En organisant :
 - Dans le cas d'une communauté de communes : entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.

Sont principalement concernées les communes de : Saint-André, Sorède, Laroque-des-Albères, Bages.

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Saint-Genis des Fontaines, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitant-es, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel ;

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du Pays Pyrénées Méditerranée dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs-Centres mitoyennes, tous les contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau contrat) que d'approche programmatique (Programme pluriannuel du contrat Bourg-Centre et Programme opérationnel annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux :

Présentation de la Commune de Saint-Genis des Fontaines et de son territoire : Diagnostic et identification des enjeux du territoire :

2.1 Diagnostic

2.1.1 St Genis-des-Fontaines et le SCOT

L'élaboration du SCOT Littoral Sud et son suivi relèvent de la compétence du syndicat mixte créée le 17 décembre 2002 par arrêté préfectoral.

Le SCOT Littoral Sud et son CI-SMVM actuellement en vigueur ont été approuvés par une délibération du syndicat mixte en date du 28 février 2014 opposable le 21 mai 2014 sur un périmètre comprenant :

- 12 communes faisant partie de la communauté de communes Albères Côte Vermeille, Illibéris (CCAVI) : Argelès-sur-Mer, Saint-André, Sorède, Palau-del-Vidre, Laroque-des-Albères, Saint-Genis des Fontaines, Villelongue-dels-Monts, Montesquieu-des-Albères, Collioure, Port-Vendres, Banyuls-sur-Mer et Cerbère.

- 7 communes regroupées dans la communauté de communes (CC) du Vallespir : le Boulou, Céret, Maureillas-Las-Illas, Reynès, Saint-Jean-Pla-De-Corts, Taillet et Vivès.

- 3 communes hors intercommunalité (L'Albère, Les Cluses et Le Perthus).

L'intégration de trois nouvelles communes (Elne, Bages et Ortaffa) dans la CC Albères Côte Vermeille Illibéris a eu pour effet de modifier son périmètre ainsi que celui du SCOT Littoral Sud et de son CI-SMVM.

La révision du SCOT a été approuvée lors du comité syndical du 2 mars 2020.

Par délibération n°2022-0021 du 5 décembre 2022, le comité syndical a décidé de lancer la révision n°2 du SCOT Littoral Sud, notamment pour intégrer la notion de ZAN (zéro Artificialisation Nette) telle que voulue dans la loi Climat et Résilience et sa déclinaison au niveau régional avec le SRADDET.

2.1.2 St-Genis-des-Fontaines au cœur d'un Grand Paysage :



Le contexte particulier dans lequel se trouve Saint-Genis des Fontaines permet de lui donner une identité forte et singulière.

Avec la présence de nombreuses terres cultivées et autres espaces boisés, la commune se trouve dans un écrin de verdure remarquable. La géographie et la topographie des Albères offrent des points de vue et des percées visuelles sur ces reliefs exceptionnels.

Cette présence de l'eau dans la commune, notamment par le canal d'irrigation des Albères, est un héritage historique particulier et fort, encore en fonctionnement aujourd'hui.

2.1.3 Un PLU en cours d'élaboration sur la commune

La Commune de Saint-Genis des Fontaines a relancé par délibération la procédure d'élaboration du PLU le 7 novembre 2022.

Sa position favorable au carrefour des Albères fait de ce village un territoire attractif avec une identité historique et patrimoniale forte. Le territoire communal constitue un site de prédilection pour l'accueil de populations sédentaires et touristiques. Son attractivité n'est aujourd'hui plus à démontrer.

L'objectif de la commune est de composer avec les enjeux et contraintes en présence tout en les valorisant, afin d'assurer un développement communal responsable et mesuré.

Elle définit dès lors un projet en cohérence avec ses diverses composantes, autour de cinq grands objectifs :

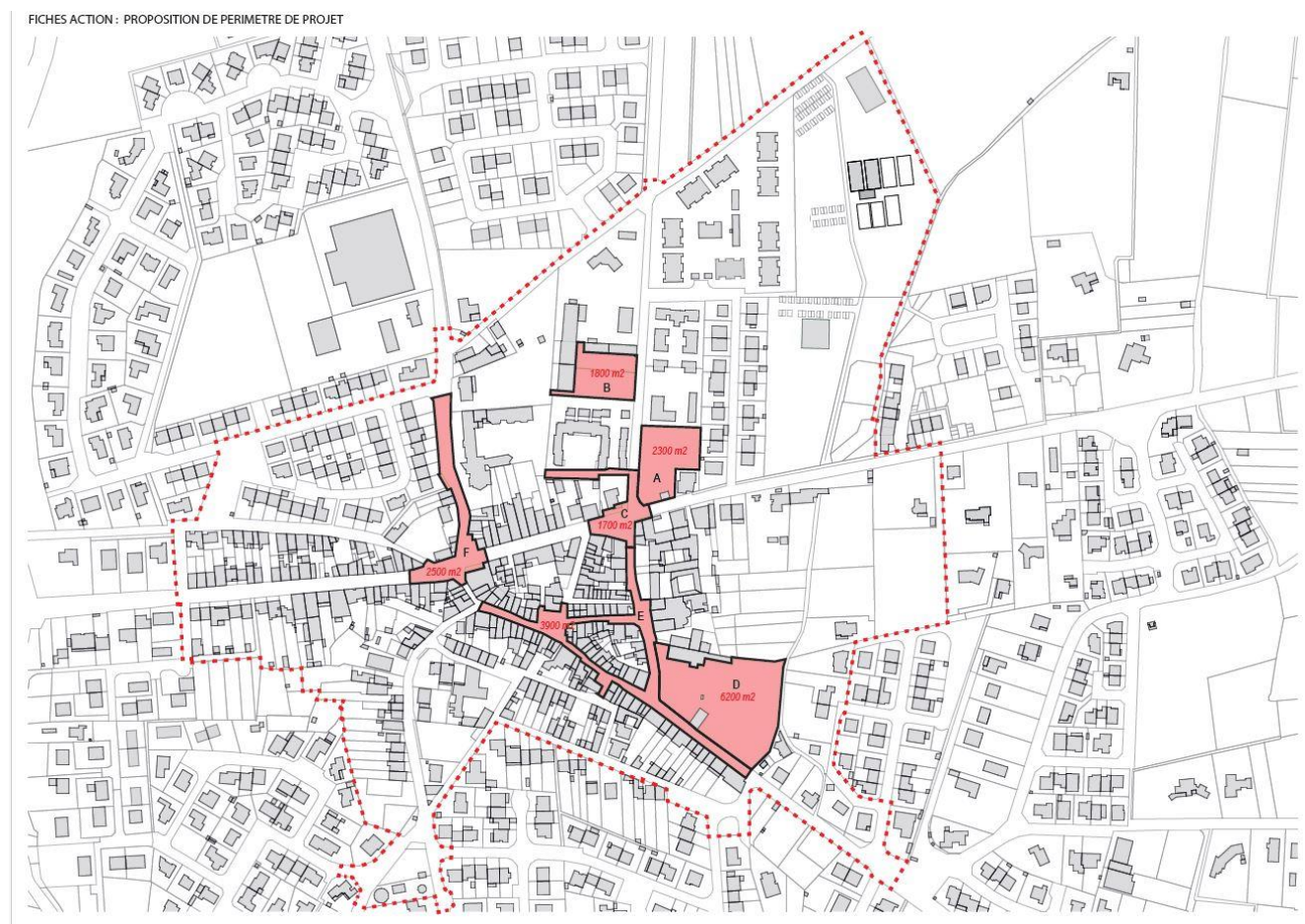
- Accroître la fonction et la dynamique du centre du village
- Corréler/Rapprocher pôles d'habitat et lieux de vie, par la cohérence du parti d'aménagement
- Reconnaître le patrimoine naturel pour assurer des continuités écologiques et préserver la biodiversité
- Reconnaître le patrimoine vernaculaire pour promouvoir son identité
- Préserver son cadre de vie

2.1.4 St Génis-des-Fontaines, une population recensée (Mairie)

La commune a procédé au recensement de sa population du 19 janvier 2023 au 18 février 2023. Il a été recensé 1863 logements pour 2987 habitants.

115 logements ont été déclarés vacants (6,17%) et 193 en résidences secondaires (10,35%).

2.1.5 Définition du périmètre du Bourg Centre / Périmètre de réflexion



2.1.6 Des dynamiques existantes : service public, commerce, culture et loisir

Saint-Genis des Fontaines possède une dynamique d'activité assez remarquable. Pourvue d'une trentaine d'activités commerciales (Boucher, coiffeurs, boulangerie, fleuriste, restaurants, boutique artisanale, banque, assurance ...), la commune possède une belle offre de santé avec un centre médical, un cabinet d'infirmier et de nombreux acteurs socio-éducatifs (orthophonie, ostéopathie, sophrologie ...)

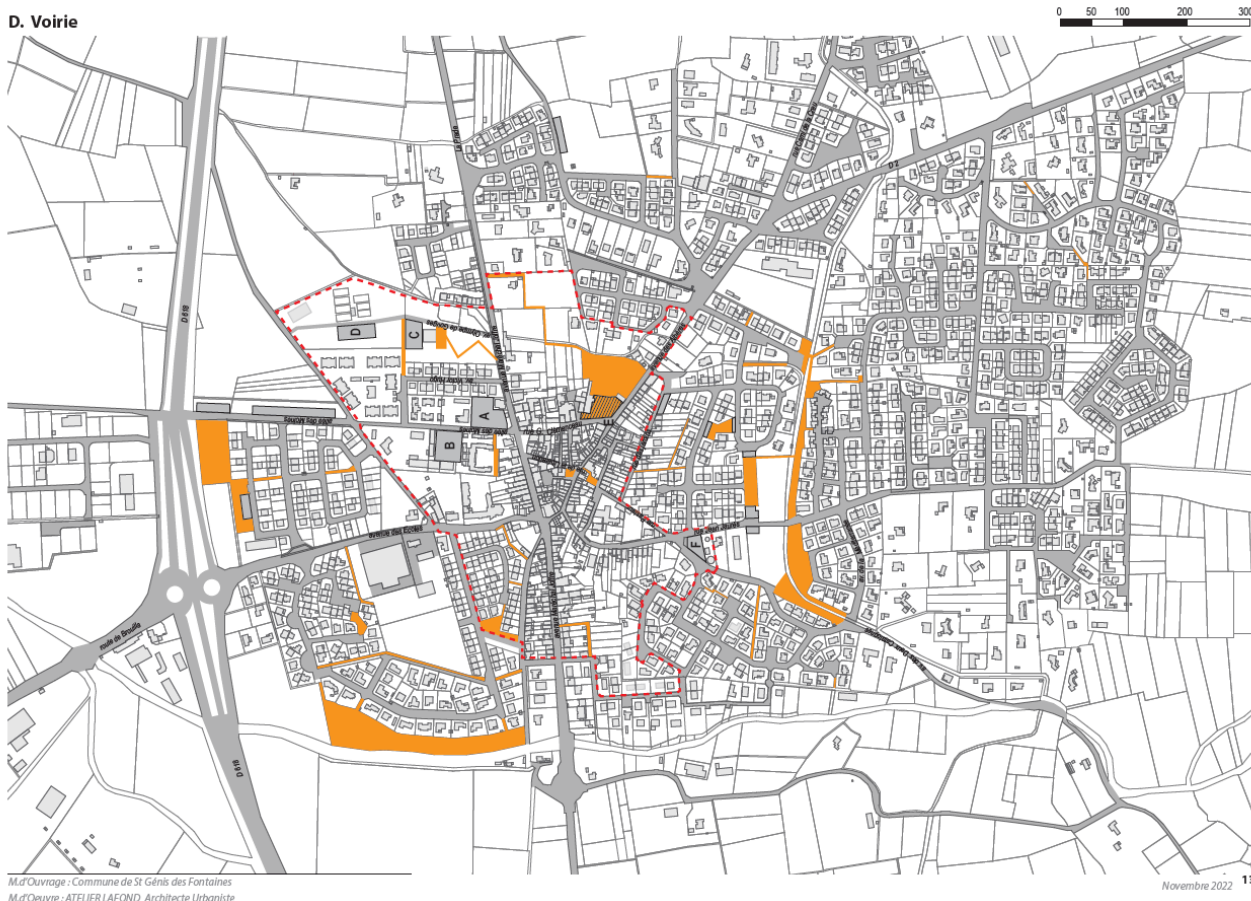
Ces dernières sont majoritairement implantées à proximité et le long de l'avenue Maréchal Joffre.

D'autres activités se trouvent établies au-delà du centre historique dense. Il s'agit principalement d'activités de loisir et sportives tel que le stade, le city stade, ou encore le récent complexe tennistique à proximité de l'Espace de la Prade.

Les services publics de la commune se trouve plutôt sur la rive nord de l'avenue du Maréchal Joffre, avec notamment le nouvel Hôtel de Ville. Ce dernier offre une nouvelle centralité à la commune, dont les usages sont en cours d'appropriation par les habitants.



2.1.7 Trame viaire et Mobilité



2.1.8 Végétalisation de la commune : maraîchage, bosquet, alignement

La question du végétal, au même titre que la voirie ou encore la présence de cours d'eau dans la commune, offre une lecture particulière de cette dernière.

Bosquet qui accompagne une promenade au bord de la rivière, alignement d'arbres qui vient souligner une destination ou encore sujet isolé qui prend toute sa place au beau milieu d'un espace public, cette lecture végétale permet de participer à la qualité du lieu, d'accompagner les usages, de raconter l'histoire de la commune.

Saint-Genis des Fontaines, entre cultures viticole, maraîchère et arboricole, se trouve dans un écrin végétal aisément observable.

Riche d'un contexte géographique favorable, entre la plaine du Tech et les Albères, cette question du sol nourricier y est remarquable.

La présence de plusieurs bosquets ponctuels, répartis à différents endroits sur la commune, offre également une richesse d'espace naturel exceptionnel. Le long du Riberal ou du Canal des Albères, au bord de l'ancien chemin royal (bois de la Ciurède) ou plus au nord dans la commune, il est également possible de découvrir d'autre richesse patrimoniale dans un écrin boisé avec notamment la Chapelle romane Sainte Colombe de Cabanes, classée monument historique.

L'implantation d'arbres sous forme d'alignement est également lisible.

Accompagnant les entrées de ville à l'Est et à l'Ouest, ces alignements sont présents également dans les zones pavillonnaires situées plus au Sud, où un travail de qualité de la rue est recherché (ombrage, rythme, saisonnalité ...)

Au cœur du centre historique un alignement d'arbres mène jusqu'au parvis de l'Église St Michel, véritable monument roman, jusqu'à la place Jean Rolland où l'ordonnancement des arbres participe à la mesure de cet espace, à sa qualité d'usage ainsi qu'à son identité.

Enfin, la présence de sujets isolés comme le Platane qui orne la place de la République ou encore celui implanté au niveau du Mas Pagès face à la Gendarmerie, apportent une singularité au lieu qu'ils accompagnent. Gardiens des lieux, ils en sont les premiers acteurs et offrent aux usagers une qualité d'habiter la ville.



2.1.9 Un réseau hydraulique structurant

Saint-Génis-des-Fontaines ne peut cacher son lien à l'eau. Son nom en est une preuve indéniable.

La présence de nombreuses sources naturelles, tel que le Riberal, bordent et traversent la commune, offre des espaces de promenade végétalisée, constituant de véritables lieux précieux de fraîcheur notamment en été.

La commune est également traversée d'Ouest en Est par le Canal des Albères, permettant par le passé le développement de la culture maraîchère et viticole.

La force du canal se trouve également dans tout le réseau de canaux secondaires qui permettaient d'irriguer les différentes parcelles cultivées, et qui est toujours présent aujourd'hui.

Ce dédale de canaux, tantôt visible, tantôt caché, permet de découvrir de petits sentiers piétons, intimes, se dérobant entre deux parcelles. Un nouveau parcours piéton est rendu possible.

Ponctuellement, disséminés par endroit, des éléments singuliers viennent rappeler cette présence de l'eau : une fontaine, un moulin, des pierres de lavandière, le puit au cœur du cloître, le lavoir ...

Tous ces éléments, participent à la qualité de l'espace public, à raconter son histoire. Ce potentiel patrimonial semble peu mis en avant.

Au-delà de son rôle "nourricier" à travers son usage pour la culture, l'eau est aussi source de qualité pour l'espace public. Son écoulement le long des trottoirs, le scintillement visuel, le bruit qu'elle génère lorsqu'elle s'écoule d'une fontaine ou même au sol, sous les grilles ... l'eau est une musique pour St Génis. Elle apporte fraîcheur, symbolise la vie et la Nature au même titre qu'un arbre.

L'eau symbolise la vie mais, suite à l'urbanisation et l'augmentation soudaine de son flux, peut aussi être source de danger. La question de l'inondabilité de certaines zones doit absolument être prise en compte.

Ces dernières sont notamment identifiées dans le Plan des Surfaces Submersibles (PSS) en l'absence de PPRI.

Ces données sont fondamentales dans la prise en compte de nouvelles implantations d'aménagement (bâtiment ou espace public) tant d'un point de vue de zone d'implantation que de manière de s'implanter.



2.1.10 Pièce paysagère : des qualités végétales en plein cœur de la commune

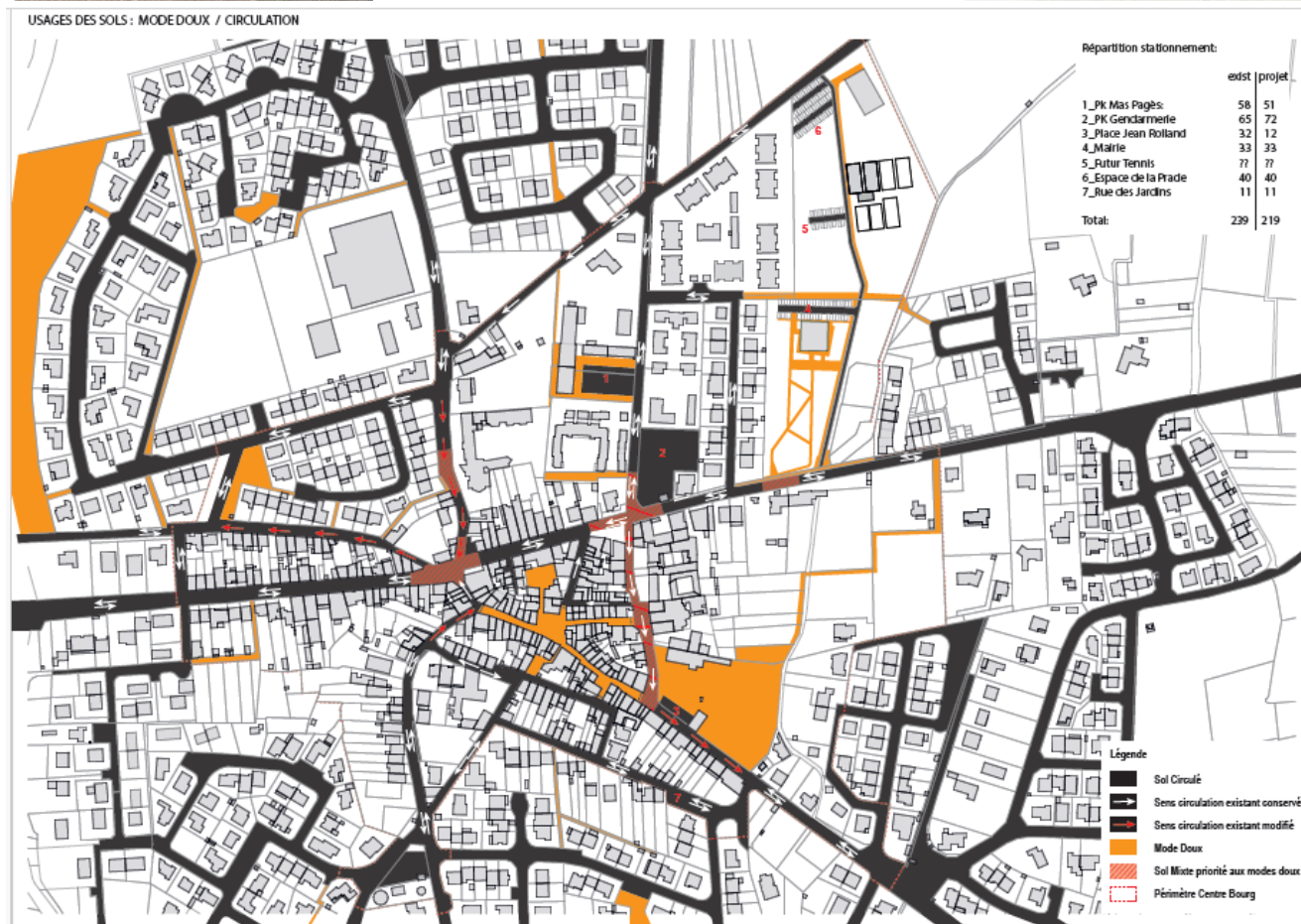
E. Espaces végétalisés



M.d'Ouvrage : Commune de St-Génis-des-Fontaines
M.d'Ouvre : ATELIER LAFOND Architecte Urbaniste

Novembre 2022 15

2.1.11 Continuité des parcours : mobilité active et mobilité douce, l'espace public structurant



2.1.12 Saint-Genis des Fontaines et le pacte vert local

. S'adapter au changement climatique : engagement de la municipalité vers une adaptation au changement climatique (réduire l'usage de l'eau à travers le choix des essences de végétaux sur l'espace public, proposer des îlots de fraîcheur, désimperméabiliser les cours des écoles et les zones importantes de stationnement, végétaliser de manière raisonnée ...)

. Améliorer la santé et le bien être des habitants en luttant contre la sédentarité avec le développement des équipements sportifs accessibles à toutes et tous avec un accompagnement spécifique, aide à l'installation de praticiens, favoriser les relations intergénérationnelles en faisant évoluer nos infrastructures.

. Saint-Genis des Fontaines s'inscrit dans une volonté forte de réduire son empreinte avec des actions concrètes en faveur de la biodiversité (partenariat avec la LPO), en faveur de la réduction de la consommation de l'eau (plans communal d'économie de l'eau, télé-relève sur tous les compteurs publics, programme de plantations de haies arbustives et champêtre pour favoriser l'humidité des sols avec l'association Arbre et Paysage 66), en faveur d'une reconquête du foncier pour l'agriculture grâce à un travail conjoint avec Terres de Lien.

. Le rééquilibrage territorial se traduit à l'échelle du bassin de vie de la Communauté de Communes ACVI dans son projet de territoire. Il permet d'avoir une vision d'ensemble de notre territoire en veillant au bon développement de chaque Commune sans pour autant multiplier les infrastructures mais plutôt dans un souci de mutualisation pour plus de sobriété. Les déplacements représentent le premier poste d'émission de GES, l'attractivité du territoire en est intimement liée. Un gros travail est engagé en faveur des développements des mobilités durables notamment avec le Pays Pyrénées Méditerranée et son schéma directeur cyclable. Tout l'enjeu sera maintenant de se saisir du sujet des déplacements en transport en commun (navettes autonomes sur rail par exemple qui auraient toute sa place sur notre territoire.

. L'économie circulaire est une des priorités de la Commune constituant un levier important vers de nouveaux emplois tout en contribuant à la réduction de l'émission de GES. Mobiliers de l'ensemble des bureaux de l'hôtel de ville issus de seconde main, installation d'un collectif « Elles fabriquent » dans le domaine du meuble, de la décoration, du fleurissement ne proposant que du recyclage ... une dynamique responsable s'est mise en place sur la Commune.

La Commune prendra sa part pleine et entière pour contribuer à devenir une Région à énergie positive. Outre le projet de ferme photovoltaïque sur l'ancien Centre de Traitement des Déchets (impropre à l'agriculture) qui alimentera en électricité l'équivalent de 1200 personnes, nous souhaitons mettre en place et proposer de l'autoconsommation collective en équipant la toiture de la Mairie notamment.

. Notre économie, basée sur l'agriculture et le tourisme, doit s'ancrer sur notre territoire. La maison des producteurs et productrices dont l'investissement sera assuré par la Commune viendra ainsi en soutien d'un commerce local de qualité permettant de mettre en valeur le travail des maraîcher-es, arboriculteur-ices et des éleveur-euses.

Cette vision s'inscrit dans une solidarité (partenariat avec le Maillon Solidaire dans le cas de la précarité alimentaire) pour un développement soutenable et harmonieux pour toutes et tous face aux changements climatiques et sociaux.

2.2 Enjeux

Grand Paysage

Atouts :	Faiblesses :
- Singularité géographique, au pied des Pyrénées, proximité avec l'Espagne - Accès facilité à la commune (connexion autoroute), à 30 minutes de Perpignan et à 10 min d'Argelès-sur-Mer	- Dépendance à la voiture individuelle pour les déplacements - Rareté des connexions entre les pistes cyclables
Opportunités :	Menaces :
- Renforcer la visibilité et l'attractivité : tourisme, commerce - Renforcer les circulations douces à l'échelle du territoire	- Modification des modes liés au changement climatique avec une adaptation nécessaire (gestion de l'eau, risque incendie ...) - Marché locatif saisonnier au détriment des locations annuelles - Difficulté de logement pour les jeunes ménages et les saisonniers

Dynamiques existantes

Atouts :	Faiblesses :
Dynamique importante : service public, culture et loisir, sport, médical, restauration et petits commerces, patrimoine religieux	- Patrimoine religieux : un point d'entrée pour les visiteurs. Malheureusement, ces derniers ne cherchent pas à découvrir le reste de la commune - Vieillesse de la population
Opportunités :	Menaces :
- Mise en valeur de la rue principale qui accueille la plupart des commerces - Opération Façade en cours - Développement des équipements sportifs - Renforcement du dynamisme des commerces et du tourisme	- Risque de délaissement du centre historique - Perte de l'identité de bourg - Les connexions entre les équipements doivent être renforcées

Voirie et Mobilités

Atouts :	Faiblesses :
- Accès lisible et confortable pour les mobilités actives, zones de stationnement existantes - Une commune à l'échelle "piétonne" - Existence de <i>Liaisons</i> entre les lieux de vie de la commune	- Zone de stationnement représentant des îlots de chaleur importants ; présence conséquente de la voiture dans le centre historique - Manque de mobilier urbain facilitant l'accès au piéton (banc pour faire des pauses sur le parcours)
Opportunités :	Menaces :

- Piétonisation du Centre Historique - Prolonger et valoriser les venelles piétonnes existantes	- Besoin de sécurisation de certaines rues notamment aux abords des écoles (vitesse excessive) et sur l'axe principal de desserte de la commune (Av. M. Joffre) - Maintenir l'accessibilité aux commerces
--	---

Végétalisation de la commune

Atouts :	Faiblesses :
Présence forte du paysage : alignement, bosquet, culture viticole, maraîchage, arboriculture	- Sujets isolés existants mais peu mis en valeur - Faciliter l'accès au square existant, manque de mobilier
Opportunités :	Menaces :
- Renforcer la présence végétale pour éviter les îlots de chaleur. - Favoriser la perméabilité des sols	Pression des habitants favorables à l'abattage de certains arbres car perçus comme source de problème : réseau racinaire empêchant le stationnement, choix des essences demandeuses d'eau ...

Réseau Hydraulique /Gestion intégrée des eaux pluviales

Atouts :	Faiblesses :
- Il est une spécificité de la commune, un élément fort du patrimoine et raconte l'histoire de Saint-Genis des Fontaines - Maillage du territoire par le canal d'irrigation	- Faible valorisation de ce réseau : pierres des lavandières, moulin, fontaines, lavoir - Manque de connaissance du réseau d'eau pluvial
Opportunités :	Menaces :
Point d'attractivité supplémentaire pour la commune : visite de découverte sur le thème de l'eau à mettre en place	Pénurie d'eau avérée ; laisser glisser dans l'oubli ces éléments forts de l'identité de la commune

Continuité des parcours

Atouts :	Faiblesses :
Mise en lien de différents lieux, accessibilité améliorée, modes doux qui prennent leur place	Sécurisation des parcours nécessaires
Opportunités :	Menaces :

Proposition d'aménagement des espace publics à travers des aménagements raisonnés, requalification de zones de stationnement, renforcement des usages piétons ... Amélioration de qualité de vie des habitants	Une population vieillissante dont les besoins ne seront pas en adéquation avec une ville sans voiture
---	--

Patrimoine bâti

Atouts :	Faiblesses :
- des infrastructures existantes variées mises à disposition des associations, des écoles - du bâti dans le domaine privé de la Commune	- Coût de rénovation - Consommation énergétique - Périmètre ABF
Opportunités :	Menaces :
Potentiel de la remise en état pour un usage adapté à la population	- Dégradation par manque d'entretien - Coût d'entretien non maîtrisé

Attractivité économique

Atouts :	Faiblesses :
- Situation géographique de la Commune (Franchissement du Tech, D618) - ZAE intercommunale - Des commerces de proximité en nombre - Pas de grandes et moyennes surfaces	- Arbitrage ZAN - Coût du foncier
Opportunités :	Menaces :
- Possibilité d'extension de la ZAE - Une agriculture d'avenir (avec une maison des producteurs et productrices) - Environnement proche du cloître à développer pour un tourisme de qualité	- devra se différencier pour rester attractif - Manque d'eau

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation :

Vision panoramique du projet de Développement et de Valorisation envisagé

Ainsi Saint-Genis des Fontaines est une commune dynamique avec un patrimoine bâti important et dont les qualités paysagères et hydrauliques sont remarquables. Néanmoins, la multiplication des évènements climatiques extrêmes va contraindre les élu.es à relever de nombreux défis :

- créer des espaces publics forts avec des usages clairs, agréables à pratiquer et sécurisant pour les usagers : création de trottoirs, installation de mobilier urbain, végétalisation, mais aussi service public, lieux de répit.
- circuler sur une voirie où la voiture, les mobilités actives et le piéton sont co-usagers tout en étant en sécurité : redimensionnement de la chaussée, sens de circulation, piétonisation
- proposer de nouveaux usages : esplanade pour des événements (fête de la musique, théâtre de plein air ...)
- s'appuyer sur des éléments simples pour assoir la qualité d'un lieu : planter un arbre pour y apporter de l'ombre en été, ajouter des bancs pour que le lien social puisse se développer...



Axe1 – Reconquête du lien social par les équipements publics

Saint-Genis des Fontaines dispose de nombreux équipements publics. L'Etablissement France Services installé au sein de l'hôtel de ville permet à la population du territoire de trouver des solutions à leurs problèmes administratifs. Ainsi se construit aussi le lien social et intergénérationnel, en mutualisant les usages qui s'adaptent ainsi aux habitant·es. Ce sera le cas de la rénovation de la salle polyvalente Homs Jonca et du futur restaurant scolaire qui accueillera non seulement les enfants de l'école mais aussi les personnes âgées recherchant un moment d'échange au moment du repas.

Le mouvement et le sport sont source de santé et d'inclusion ; le pôle tennistique à peine sorti de terre, le club tisse un partenariat avec Parkinson66 et ambitionne d'organiser dès 2025 un tournoi handitennis d'envergure internationale, ou comment le sport, l'inclusion s'invitent dans l'économie locale.

Le développement de l'attractivité de la commune passe aussi par la réalisation d'équipements publics innovants et durables. Dans un contexte de transition écologique et sociétale majeur, le choix de Saint-Genis des Fontaines de construire des équipements sportifs inclusifs pour rayonner au-delà de la commune s'intègre dans la politique sociale et économique atypique du carrefour des Albères.

Axe 2 – Aménager des espaces publics résilients

La renaturation des villes a des bénéfices sociaux et environnementaux incontestables. En effet, en plus de limiter les risques d'inondation, la végétalisation permet de restaurer la biodiversité, améliore le cadre de vie et contribue à rafraîchir les zones urbaines. Les cours d'école désimperméabilisés favoriseront ainsi le bon cycle de l'eau tout en assurant un confort thermique dans les salles de classe.

Une circulation apaisée avec des cheminements réservés aux piétons contribueront à un meilleur vivre ensemble tout en redonnant une nouvelle qualité au centre historique et en favorisant l'installation dans les maisons de village.

En effet, l'enjeu du vieillissement de la population de Saint-Genis des Fontaines (60% de la population à plus de 60 ans) corrélé au nombre de logements vacants ou de résidences secondaires fait craindre une diminution accrue à l'avenir des jeunes ménages (risque de fermeture de classe, baisse de l'activité économique etc...). Il faut donc favoriser le renouvellement urbain du centre ancien, tout en respectant les prescriptions imposées par le périmètre des bâtiments de France.

Axe 3 – Développer le rayonnement patrimonial et culturel de la Commune

Saint-Genis des Fontaines est connu pour abriter quelques-uns des plus beaux joyaux de l'Art Roman du pays Catalan. Ils attirent chaque année des milliers de visiteurs. Certains d'entre eux n'hésitent pas à traverser les océans pour découvrir le linteau millénaire. Achevée au début du XI^e siècle, cette pièce unique est la plus ancienne réalisation romane datée dans la pierre connue. La plupart des visiteurs ne font qu'un bref passage devant ce monument visible depuis la voie publique. La valorisation de l'ensemble patrimonial autour de l'ancienne Abbaye et du Cloître permettrait de développer ce rayonnement.

La mise en place de déambulations dirigées pour faire découvrir les autres éléments remarquables de la commune comme la particularité « hydraulique » ou la spécificité de l'architecture catalane soutiendrait un tourisme responsable et en dehors de la saisonnalité.

Des aménagements imaginés au service de la vie sociale et culturelle renforceront le sentiment d'appartenance des Saint- Génisien·nes à un patrimoine unique en alliant culture et patrimoine comme pourrait le faire un théâtre de verdure ou le tiers-lieu adossé au cloître.

Axe 4 – Œuvrer pour une économie soutenable non délocalisable

La commune de Saint-Genis des Fontaines a prospéré grâce à l'agriculture et bénéficie encore d'un nombre important de terres cultivées pour l'arboriculture et la viticulture, majoritairement en bio. Ce tissu économique est à valoriser.

L'attractivité des commerces de proximité est à soutenir, notamment en facilitant l'installation de nouveaux commerces avec la requalification de bâti privé de la Commune. Les sollicitations des entreprises pour venir s'installer sont nombreuses et l'extension de la zone d'activités est envisagée dans le projet de PLU.

Ces actions devront être couplées à l'encouragement à la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés. Le cadastre solaire a permis de démontrer l'incroyable productivité solaire de notre territoire, c'est pourquoi la commune souhaite être un territoire à énergie positive sans pour autant sacrifier les terres agricoles.

La qualité de vie dans l'écrin qu'offre le Piémont des Albères est renforcée par le développement d'une agriculture biologique et respectueuse des terres. Les risques environnementaux ont un impact significatif sur la santé humaine. C'est à travers l'éducation et l'exemplarité autour de l'alimentation que la Commune s'est impliquée dans le Plan Alimentaire Territorial, le projet de cantine bio, in situ, local et intergénérationnelle en un exemple de résilience alimentaire et de transition agroécologique.

Axe 5 – Réduire l'empreinte humaine

Saint-Genis des Fontaines dispose d'une végétalisation présente mais peu mise en valeur en centre bourg alors que cela présente un potentiel remarquable dans l'appropriation des lieux. L'artificialisation des sols rend les zones urbaines particulièrement vulnérables face au dérèglement climatique. Le nombre et la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes s'accroissent : canicules et sécheresses, inondations et ruissellement urbain, qualité de l'air, pollution lumineuse et sonore. Non seulement les Communes et ses habitants doivent s'adapter mais ils doivent aussi grandement contribuer à réduire leur empreinte vis-à-vis de la planète.

Ainsi, au fil des projets et pour nous accompagner concrètement des partenariats ont vu jour entre la Commune et des organismes souvent associatifs. En effet limiter l'empreinte humaine dans toutes les actions publiques requière l'expertise, ténacité ... et INSPIRATION !



moi une architecture :

Avec quelques pierres de taille du chantier de démolition à côté, pour faire un soubassement déjà chargé d'habileté humaine.

Avec les ressources proches pour transporter moins loin, moins gros, moins lourd et désencombrer les routes.

Avec la technique du bois rétifé de l'école des mines ou de la terre stabilisée de l'école d'architecture pour entraîner l'innovation.

Avec des garde-corps détournant la technologie du cycle pour lui ouvrir de nouveaux marchés.

Avec une coque de bois comme couverture puisque nous commençons à savoir le faire.

Avec des matières renouvelables.

Avec des bétons végétaux.

Avec du bois ou des matières cultivées pour restocker le CO².

Avec de l'herbe sur la coque pour rafraîchir la ville et filtrer l'eau pour nos amis Nantais.

Avec des WC à compost pour restituer de l'humus aux paysans voisins car leur richesse est nôtre, pour réserver l'eau transportée et potable à la boisson.

Avec un système de triage des déchets pour moins gâcher le monde.

Avec une terrasse commune pour rire et courir en haut.

Avec un lieu d'eau accessible aux gestes d'ici et d'ailleurs.

Avec un endroit où manger dehors à l'ombre.

Avec moins d'ampoules éclairées la nuit pour voir les étoiles.

Avec un silence possible la nuit sur l'oreiller.

Avec un endroit où prendre le soleil.

Avec un lieu ouvert aux voisins pour entendre la couleur des voix humaines.

Avec un assemblage marrant fait du détournement d'une astuce vue sur un métier à tisser.

Avec un artiste à côté des ouvriers sur le chantier.

Avec des choses délicates à faire pour permettre la fierté.

Avec économie pour la matière et dans l'immense ouverture de la circulation des idées.

Architecturalement votre.
Yves PERRET, architecte DPLG
Le 29 mars 2002

L'habitant...



L'habitant est bâti d'os solides, habillé de chairs sensibles, siège d'un tempérament, pourvu d'une culture, structuré de grands archétypes, peuplé d'histoires incroyables et de pensées curieuses en permanent bouillonnement...

L'usager est une abstraction statistique dépouillée de ce qui fait que l'habitant habite dans le même instant où il est habité...

Yves Perret
Automne 2024

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg-Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie **XX**, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : les partenaires

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement

- **du territoire communautaire Albères Côte Vermeille Illiberis**

La Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illiberis (CC ACVI) est née du rapprochement de plusieurs territoires. Créée en 2002, la Communauté de communes des Albères et la Communauté de communes de la Côte Vermeille se sont d'abord unies en 2007 (12 communes au total). Suite au rapprochement avec le secteur de l'Illibérus en 2014, le territoire communautaire s'est encore agrandi pour compter aujourd'hui 15 communes et environ 56 000 habitants.

Tout en s'inscrivant dans la continuité des actions menées sur les mandats précédents, la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illiberis a approuvé en 2021 (Délibération DL2021-0194) un nouveau projet de territoire permettant d'exposer sa stratégie de développement et de préciser son plan d'action.

Quatre ambitions majeures sous-tendent le projet de territoire de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illiberis :

- Faire ensemble un territoire solidaire,
- Un territoire de proximité,
- Un territoire qui s'émancipe, produit et innove
- Un territoire de transition écologique

Le projet de développement et de valorisation de la commune de Saint-Genis des Fontaines s'articule avec le projet de territoire de la CC ACVI. Les actions décrites dans le Contrat Bourg-Centre s'inscrivent en totale synergie avec le plan d'action décrit dans le projet de territoire de la CC ACVI.

- **du territoire de projet du Pays Pyrénées Méditerranée**

Les axes stratégiques du projet de territoire de la commune de Saint-Genis des Fontaines s'inscrivent dans les 12 défis ciblés la stratégie 2021-2028 du Pays Pyrénées Méditerranée schématisé ci-dessous. Certaines actions concourent également aux stratégies thématiques portées par le Pays Pyrénées Méditerranée.

Défi 1 : Un territoire à énergie positive

Défi 2 : Une ressource en eau à rationaliser et préserver

Défi 3 : Une mobilité des biens et des personnes durable, organisée, accessible

Défi 4 : Une biodiversité révélée, intégrée et préservée

Défi 5 : Une transition alimentaire permettant à tout le monde de bien produire et bien manger

Défi 6 : Une offre de services et de santé réinventée, répondant aux besoins et créatrice de valeur

Défi 7 : Des espaces de vie accessibles et de qualité

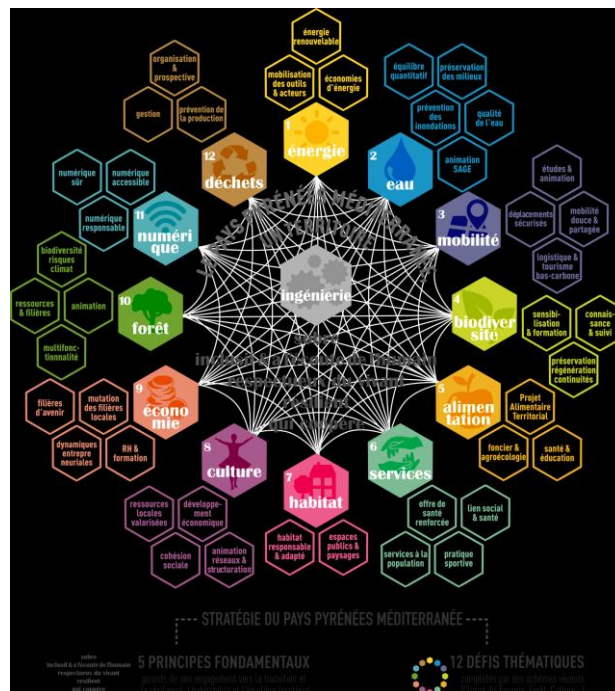
Défi 8 : Une culture singulière, partout, par et pour tout le monde

Défi 9 : Une économie dynamique et vertueuse

Défi 10 : Une gestion partagée, durable et multifonctionnelle de la forêt

Défi 11 : Un numérique accessible, sûr, responsable et porteur d'emploi

Défi 12 : Une production de déchets maîtrisée, une gestion des déchets optimisée



Le projet de territoire du Pays Pyrénées Méditerranée a servi de socle pour élaborer le Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 en réponse au Pacte Vert régional. Le CTO Pays Pyrénées Méditerranée s'articule autour de 7 objectifs déclinés en mesures opérationnelles.

<i>Objectif Stratégique 1</i> Intégrer la sobriété et la résilience dans l'aménagement, l'organisation et la vie du territoire	Mesure Opérationnelle 1.A : Favoriser des espaces publics et des paysages de qualité, répondant aux enjeux écologiques et de solidarités Mesure Opérationnelle 1.B : Produire un habitat responsable et adapté aux besoins, tout au long de la vie, en luttant contre la précarité énergétique
<i>Objectif Stratégique 2</i> Structurer une offre de services et de santé réinventée et viser une culture singulière partout, par et pour tout le monde	Mesure Opérationnelle 2.A : Développer l'offre de santé et de services à la population (services publics de proximité, services aux familles...) Mesure Opérationnelle 2.B : Favoriser une alimentation plus bio et plus locale, vectrice de progrès social Mesure Opérationnelle 2.C : Encourager le sport et la pratique locale des Activités de Pleine Nature, vecteurs de cohésion et de prévention santé Mesure Opérationnelle 2.D : Valoriser les ressources culturelles du territoire (patrimoine, lieux, structures...) au service de la cohésion sociale et du développement économique
<i>Objectif Stratégique 3</i> Renforcer le respect du vivant, avec une ressource en eau à rationaliser et préserver, une biodiversité révélée, intégrée et préservée, une gestion durable de la forêt	Mesure Opérationnelle 3.A : Gérer, préserver et régénérer les milieux (naturels, forestiers...), les espèces et les continuités écologiques
<i>Objectif Stratégique 4</i> Accélérer la transition dans tous les processus de production, dans un territoire innovant, à énergie positive, qui produit une alimentation bonne, propre et juste et maîtrise ses déchets	Mesure Opérationnelle 4.A : Ecoconcevoir les équipements collectifs sur notre territoire (économies d'énergie, EnR, gestion de l'eau, flux de déchets...) Mesure Opérationnelle 4.B : Faire des Zones d'activités et équipements à vocation économique, un levier de l'économie verte et bleue responsable (matériaux biosourcés, réemploi...) Mesure Opérationnelle 4.C : Accompagner la transition de l'agriculture, de la pêche et de la distribution (circuits courts) Mesure Opérationnelle 4.D : Accélérer la transformation du tourisme vers un modèle plus durable et résilient Mesure Opérationnelle 4.E : Accompagner les commerces de proximité et la mutation du secteur économique (logistique, thermalisme...)
<i>Objectif Stratégique 5</i> Tendre vers une économie dynamique et vertueuse	Mesure Opérationnelle 5.A : Soutenir l'Economie Sociale et Solidaire et les dynamiques entrepreneuriales en structurant les filières locales (filière bois, économie circulaire...) notamment par la formation
<i>Objectif Stratégique 6</i> Evoluer vers une mobilité durable des biens et personnes et vers un numérique accessible, sûr, responsable et porteur d'emplois	Mesure Opérationnelle 6.A : Favoriser les mobilités décarbonées pour les biens et les personnes Mesure Opérationnelle 6.B : Développer les services, équipements et filières permettant un numérique vertueux pour tout le monde
<i>Objectif Stratégique 7</i> Ancrer l'inclusion, l'écoute de l'humain et la coopération dans l'action territoriale	Mesure Opérationnelle 7.A : Accompagner la mobilisation en faveur des transitions

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- du territoire communautaire de Albères Côte Vermeille Illiberis

Dans le cadre de son projet de territoire, la communauté de communes a décidé d'allouer à ses communes membre 10 M€ de fonds de concours afin d'accompagner des projets communaux de deux manières complémentaires :

- 3,2 M€ au titre d'un fonds de solidarité qui vise à réduire les écarts de charges et de produits entre les communes pour favoriser l'investissement public sur toutes les communes du territoire.
- 6,8 M€ au titre d'un fonds de projet pour financer les investissements communaux qui répondent aux axes du projet de territoire.

Par délibération n°DL2022-0001 en date du 7 février 2022, le conseil communautaire a approuvé le règlement d'attribution des fonds de concours pour la période 2022-2026. Ce règlement, modifié par délibération n°DL2022-0202 en date du 25 novembre 2022, constitue le cadre des modalités

d'intervention et contribution de la CC ACVI au projet de développement et de valorisation de la commune de Saint-Genis des Fontaines.

Outre l'accompagnement précité, la CC ACVI participera au soutien des fonctions de centralité et à l'attractivité de la commune par la réalisation, sur le territoire communal, de projets dont elle est maître d'ouvrage au titre de ses compétences. Ces projets font l'objet de fiches actions annexées au présent contrat.

- **du territoire de projet du Pays Pyrénées Méditerranée**

Le pays Pyrénées Méditerranée, en tant que coordinateur du Contrat Territorial Occitanie 2021-2027, suit et accompagne les communes Bourgs-Centres dont Saint-Genis des Fontaines et ses communes limitrophes afin de garantir une cohérence d'ensemble et d'intégrer les actions dans les Programmes Opérationnels annuels. Il appuie les collectivités territoriales situées sur son périmètre géographique dans l'amélioration continue de leurs projets et la recherche de financement.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département des Pyrénées Orientales et Modalités d'intervention et contributions du Département

Le Département se voit confier le soin d'établir, en tant que chef de file de la solidarité des territoires, un programme d'aide à l'équipement rural au vu, notamment, des propositions qui lui sont adressées par les communes (article L 3232-1 CGCT).

Le Département des Pyrénées-Orientales a ainsi mis en place un programme opérationnel qui définit plusieurs axes d'orientations stratégiques et 5 priorités thématiques :

1. Projets d'équipements d'amélioration du service public à la population
2. Projets d'embellissement des villages et rénovation du patrimoine
3. Equipements nécessaires à la petite enfance
4. Equipements culturels, sportifs et de loisir
5. Equipements de consolidation des filières économiques, touristiques et agricoles

Ce soutien est mis en œuvre via notamment deux programmes : AIT (Aide à l'Investissement Territorial) et ADES (Aides Directes à l'Équipement Structurant) ainsi qu'un dispositif d'ingénierie territoriale à disposition des communes et de leurs regroupements (SATEP, SATESE, SATEDE, etc.).

En effet, le département souhaite pleinement endosser le rôle que lui a conféré la loi NOTRe de « Chef de file des solidarités Humaines et Territoriales » en offrant son expertise aux plus petites communes et intercommunalités, peu outillées, mais également de toutes celles qui ont la volonté de développer des projets ambitieux.

Les communes et intercommunalités doivent mettre en œuvre de nouvelles compétences et se retrouvent à agir dans un contexte de plus en plus complexe d'un point de vue technique, économique, réglementaire tandis que les attentes des administrés évoluent et s'orientent vers une prise en compte de plus en plus forte des questions environnementales.

Cette offre d'ingénierie, à disposition des communes et de leurs groupements dans le cadre de la conception et réalisation de leurs projets est synthétisée dans un Guide de l'Appui Technique, qui regroupe les 48 thématiques d'accompagnement réparties en 9 grands domaines d'intervention.

Cette offre d'appui technique intervient en amont des projets et parfois en cours, mais ne vise pas à se substituer aux bureaux d'études et maître d'œuvre indispensables pour leur réalisation. Elle est gratuite et au service de toutes les communes et intercommunalités qui la sollicitent.

<https://www.ledepartement66.fr/dossier/lappui-technique-departemental-au-service-des-communes-etintercommunalites/>

De manière générale, les projets sollicitant l'intervention du département et inscrits dans le présent contrat seront examinés dans le respect des compétences attribuées par la loi NOTRe, dans le respect du règlement des Aides d'État, des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et dans la mesure des possibilités budgétaires du département et après décision de l'Assemblée Délibérante.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
7. Garantir une soutenabilité et une garantie financière.

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres. Il a vocation à accompagner les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier. Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers.

Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités (élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité uniques et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr ou par téléphone au 05 61 11 03 11

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie).

Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets. Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr ou stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Saint-Genis des Fontaines.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune Bourg-Centre de Saint-Genis des Fontaines
- la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illiberis,
- le PETR, Pays Pyrénées Méditerranée,
- la Région Occitanie,
- le Département des Pyrénées Orientales

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Saint-Genis des Fontaines (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de Saint-Genis des Fontaines.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier bilan des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à Saint-Genis des Fontaines, le 04/11/2024



Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- *Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.*
- *Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :*
 - *Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
 - *Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;*
 - *Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*

PROGRAMME PLURIANNUEL D’ACTIONS		Contrat 2 nd e génération						Objectif territorial du Pacte Vert
		2024	2025	2026				
AXE STRATEGIQUE 1								
RECONQUETE DU LIEN SOCIAL PAR LES EQUIPEMENTS PUBLICS								
ACTION 1.1 DEVELOPPER LE SPORT SANTE ET FAVORISER L’INCLUSION	Projet 1.1.1 Le complexe tennistique pour tous les publics							N° 4 et 6
	Projet 1.1.2 Un city-park où il fait bon être pour petits et grands							N° 4 et 6
	Projet 1.1.3 Une salle d’escalade au cœur du restaurant scolaire							N° 4 et 6
	Projet 1.1.4 Parcours de santé pour toutes et tous							N° 4
ACTION 1.2 CONSTRUIRE DU LIEN SOCIAL ET INTERGENERATIONNEL	Projet 1.2.1 La salle multifonctionnelle rénovée qui évolue avec les besoins							N° 1 et 4
	Projet 1.2.2 Un restaurant scolaire qui s’ouvre au plus grand nombre							N° 1, 2, 3, 4 et 5
	Projet 1.2.3 Des logements pour les personnes victimes de violence							N° 4
AXE STRATEGIQUE 2								
AMENAGER DES ESPACES PUBLICS RESILIENTS								
ACTION 2.1 RENATURATION DU CŒUR DE VILLE	Projet 2.1.1 Désimperméabilisation, renaturation des cours d’école							N° 2, 3, 4 et 6
	Projet 2.1.2 Requalification de la place Jean Rolland							N° 2, 3, 4 et 6
	Projet 2.1.3 La place Pagès retrouvée							N° 2, 3, 4 et 6
	Projet 2.1.4 Transformation et renaturation du Parking de la Gendarmerie en place de rencontres							N° 2, 3, 4 et 6
	Projet 2.1.5 Une place de la République au cœur du village							N° 2, 3, 4 et 6

ACTION 2.2 MOBILITES ET DEPLACEMENTS	Projet 2.2.1 Sécurisation pour une ville apaisée							
	Projet 2.2.2 Elaboration des schémas des mobilités						N° 3, 4 et 6	
	Projet 2.2.3 Création de voies douces et mobilité active						N° 3, 4 et 6	
	Projet 2.2.4 Piétonnisation du cœur historique						N° 2, 3, 4 et 6	
AXE STRATEGIQUE 3								
DEVELOPPER LE RAYONNEMENT PATRIMONIAL ET CULTUREL								
ACTION 3.1 VALORISER LE PATRIMOINE HISTORIQUE POUR UN TOURISME DURABLE	Projet 3.1.1 Protection du linteau millénaire						N° 6	
	Projet 3.1.2 Restauration de l'église St Michel et du mobilier classé						N° 6	
	Projet 3.1.3 Aménagement du bassin des Moines et de son réseau hydraulique						N° 6	
	Projet 3.1.4 La villa gallo-romaine : une valorisation à inventer						N° 6	
ACTION 3.2 DES AMENAGEMENTS AU SERVICE DE LA VIE SOCIALE ET CULTURELLE	Projet 3.2.1 Création d'un tiers lieu dans la maison des moines						N° 1, 5 et 6	
	Projet 3.2.2 Un théâtre de verdure pour une culture de proximité							N° 4 et 6
	Projet 3.2.3 Mise en accessibilité de la galerie des deux clochers							N° 4
	Projet 3.2.4 Un nouveau lieu pour le bureau d'information touristique							N° 5 et 6

AXE STRATEGIQUE 4 ŒUVRER POUR UNE ECONOMIE SOUTENABLE NON DELOCALISABLE								
ACTION 4.1 DES COMMERCES DANS UN BÂTI COMMUNAL EXEMPLAIRE	Projet 4.1.1 Requalification de la maison Colomer				🕒	🕒	🕒	N° 1, 4 et 5
	Projet 4.1.2 Requalification de l'ancienne Poste						🕒	N° 1, 4 et 5
	Projet 4.1.3 Requalification de la maison Cardoner						🕒	N° 1, 4 et 5
ACTION 4.2 L'ALIMENTATION COMME PROJET GLOBAL	Projet 4.2.1 Acquisition de parcelles agricoles pour favoriser de nouvelles installations	🕒	🕒	🕒	🕒	🕒	🕒	N° 2, 3, 4 et 5
	Projet 4.2.2 La maison des producteurs et productrices	🕒	🕒	🕒	🕒			N° 2, 3, 4 et 5
	Projet 4.2.3 Une régie agricole communale pour fournir le restaurant scolaire							N° 1, 2, 3, 4, 5 et 6
	Projet 4.2.4 Elaboration d'un PAEN pluricommunal	🕒	🕒	🕒	🕒	🕒		N° 2, 3, 4, 5 et 6

AXE STRATEGIQUE 5 REDUIRE L'EMPREINTE HUMAINE								
ACTION 5.1 REDUIRE LA CONSOMMATION ET L'EMPREINTE CARBONE DU BÂTI	Projet 5.1.1 Rénovation énergétique des écoles	🕒	🕒	🕒	🕒	🕒	🕒	N° 1, 2, 3 et 4
	Projet 5.1.2 Des outils pour nous accompagner (Chêne, Cube, Voltalis, CEP)	🕒	🕒	🕒	🕒			N° 2, 3 et 4
	Projet 5.1.3 OPAH CC ACVI et Opération façades (CC ACVI)	🕒	🕒	🕒	🕒	🕒	🕒	N° 4 et 6
	Projet 5.1.4 Flotte électriques des véhicules municipaux	🕒		🕒		🕒		N° 4 et 6
	Projet 5.1.5 Relamping (LED)			🕒	🕒			N° 3, 4 et 6

ACTION 5.2 REDUIRE NOTRE EMPREINTE EAU	Projet 5.2.1 <i>Plan communal d'économie d'eau</i>							N° 2 et 3
	Projet 5.2.2 <i>Des outils pour nous accompagner</i>							N° 2 et 3
ACTION 5.3 REDUIRE NOTRE EMPREINTE SUR LA BIODIVERSITE	Projet 5.3.1 <i>Atlas de la Biodiversité Communale</i>							N° 2 et 3
	Projet 5.3.2 <i>Refuge LPO</i>							N° 2 et 3
	Projet 5.3.3 <i>Aire terrestre éducative</i>							N° 2 et 3
	Projet 5.3.4 <i>Création de haies champêtres</i>							N° 2 et 3
	Projet 5.3.5 <i>Mise en place d'un permis de végétaliser</i>							
ACTION 5.4 UNE COMMUNE A ENERGIE POSITIVE	Projet 5.4.1 <i>Création d'une ferme photovoltaïque sur l'ancien CET</i>							N° 2 et 3
	Projet 5.4.2 <i>Projet d'autoconsommation collective</i>							N° 2 et 3

Axe 1	Fiche action 1.1.
Intitulé de l'axe stratégique <i>RECONQUETE DU LIEN SOCIAL PAR LES EQUIPEMENTS PUBLICS</i>	Titre de l'action : Développer le sport santé et favoriser l'inclusion
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
L'étude de la démographie de la population de Saint-Genis des Fontaines révèle que 46,2% de la population a plus de 60 ans. Le « sport-santé » recouvre la pratique d'activités physiques ou sportives qui contribuent au bien-être et à la santé du pratiquant conformément à la définition de la santé par l'organisation mondiale de la santé (OMS) : physique, psychologique et sociale. La pratique d'activités physiques ou sportives contribue au maintien de la santé chez le sujet sain dans le cadre de la prévention primaire. Elle contribue aussi chez les personnes vivant avec une maladie chronique non transmissible à améliorer l'état de santé et à prévenir l'aggravation et/ou la récurrence de ces maladies chroniques (prévention tertiaire).	
Objectifs stratégiques	
➤ Lutter contre l'inactivité physique permet de gagner des années de vie en bonne santé, de diminuer ou de prévenir les risques liés aux maladies chroniques. ➤ Renforcer les liens sociaux et intergénérationnels autour de la pratique du sport santé. ➤ Lutter en faveur de l'inclusion.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 1.1.1. : Complexe tennistique Descriptif : <i>Ce projet de développement tennistique est porté par la commune. Cette dernière bénéficie de l'expertise du club de tennis de Saint-Genis des Fontaines.</i> <i>Le futur complexe sera composé de 2 courts couverts en terre battue artificielle (application d'un liant supprimant toute forme d'arrosage), 3 green-sets extérieurs, 2 terrains de paddle et un club house.</i> <i>Ambitionnant de jouer un rôle au niveau du territoire Albères-Côte Vermeille-Illibéris et au-delà, cet équipement palliera la double carence en offre paratennis et en terre battue constatée sur l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales. Les infrastructures accueilleront en priorité un public porteur de handicap ceci afin de donner à celui-ci la possibilité d'accéder à la pratique du tennis.</i> Référentiel territorial du Pacte Vert : 4. Améliorer la santé et le bien-être chez les habitants 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Genis des Fontaines Coût estimatif : 1,8 M €	

Calendrier prévisionnel : <i>Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.</i> ☐ 2022 ☐ 2025 ☐ 2023 ☐ 2026 ☒ 2024 ☐ 2027-2028 Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenariat technique :</i> FF Tennis, Club de Tennis <i>Partenariat financier :</i> CC ACVI, Etat, Région, FFT	
Projet 1.1.2. : Un city parc où il fait bon être pour petits et grands Descriptif : <i>Son développement accentuera son attractivité. De ce fait, il jouera un rôle plus fort dans le renforcement du lien social entre jeunes, par le biais d'une pratique synonyme de sport santé.</i> Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>4. Améliorer la santé et le bien-être chez les habitants</i> <i>6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</i> Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Genis des Fontaines Coût estimatif : 46 000€ HT Calendrier prévisionnel : ☐ 2022 ☒ 2025 ☐ 2023 ☐ 2026 ☐ 2024 ☐ 2027-2028 Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenariat technique :</i> <i>Partenariat financier :</i> Région, Département, ANS	

Projet 1.1.3. : Création d'une salle d'escalade

Descriptif : Ce projet de salle d'escalade sera développé dans d'anciennes caves récemment acquises par la Ville. Au-delà de son utilisation par le plus grand nombre, cet équipement acquerra une dimension pédagogique car jouxtant l'ensemble scolaire (écoles maternelle et élémentaire). Il existe déjà un club d'escalade mais qui doit pratiquer dans la nature et souhaiterait pouvoir se développer grâce à ces infrastructures.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4. Améliorer la santé et le bien-être chez les habitants
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Genis des Fontaines

Coût estimatif : en cours d'études

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| ☐ 2022 | ☐ 2025 |
| ☐ 2023 | ☐ 2026 |
| ☐ 2024 | ☒ 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Fédération française de la montagne et de l'escalade, Club d'Escalade.

Partenariat financier : Etat, Région, Département, Fédération française de la montagne et de l'escalade.



Projet 1.1.4. : Parcours santé

Descriptif : Ce parcours santé jouxtera le complexe tennistique. Il sera composé d'appareils fitness accessibles à tous. L'objectif visé est la facilitation de l'accès à la prescription médicale sportive.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4. Améliorer la santé et le bien-être chez les habitants
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Genis des Fontaines

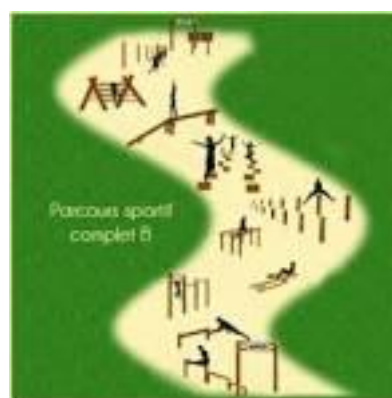
Coût estimatif : 21 000€ HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|--|
| ☐ 2022 | ☒ 2025 |
| ☐ 2023 | ☐ 2026 |
| ☐ 2024 | ☐ 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat financier : Région, Département, ANS



Axe 1	Fiche action 1.2.
Intitulé de l'axe stratégique <i>RECONQUETE DU LIEN SOCIAL PAR LES EQUIPEMENTS PUBLICS</i>	Titre de l'action : Construire du lien social et intergénérationnel
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
L'étude de la démographie de la population de Saint-Genis des Fontaines révèle que 46,2% de la population a plus de 60 ans. Le nombre d'enfants par classe reste stable depuis une dizaine d'année. 70 associations œuvrent pour offrir des activités très diversifiées aux habitants.	
Objectifs stratégiques	
➤ Renforcer les liens sociaux et intergénérationnels autour d'un moment de convivialité. ➤ Lutter en faveur de l'inclusion. ➤ Apaiser les enfants sur le temps du repas	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 1.2.1. : Une salle multifonctionnelle rénovée et qui évolue avec les besoins Descriptif : <i>Aujourd'hui, de par son ancienneté, la salle ne répond plus aux besoins et attentes. Une réorganisation complète de son espace, une mise en conformité (sécurité) et un équipement en sonorisation s'avèrent indispensables, ainsi qu'une rénovation énergétique.</i> Référentiel territorial du Pacte Vert : 1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants Maître d'ouvrage : SPL Roussillon Aménagement (délégation de la Commune de Saint-Genis des Fontaines) Coût estimatif : 560 000€ HT Calendrier prévisionnel : ☐ 2022 ☒ 2025 ☐ 2023 ☐ 2026 ☐ 2024 ☐ 2027-2028 Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenariat technique :</i> SPL <i>Partenariat financier :</i> CC ACVI, Etat, Région (rénovation énergétique)	

Projet 1.2.2. : Un restaurant scolaire qui s'ouvre au plus grand nombre

Descriptif : Réaliser sur place avec le personnel communal des repas à partir des produits locaux et cultivés en agriculture biologique pour les enfants des écoles. Prévoir un partage des repas avec des personnes retraitées du village pour un échange intergénérationnel. Humaniser le producteur et le personnel qui transforme les produits de qualité pour donner envie aux enfants de partager des repas sains et appétissants.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
2. S'adapter à l'urgence climatique
3. Utiliser durablement les ressources naturelles, dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
5. Préserver et développer des emplois de qualités

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Genis des Fontaines

Coût estimatif : En cours d'études

Calendrier prévisionnel : Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.

- | | |
|-------------------------------|--|
| ☐ 2022 | ☐ 2025 |
| ☐ 2023 | ☒ 2026 |
| ☐ 2024 | ☐ 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : SYM, Pays Pyrénées Méditerranée, le Maillon solidaire
Partenariat financier : CC ACVI, Etat, Région, Département



Projet 1.2.3. : Des logements au-dessus des Ecoles pour les femmes et les enfants victimes de violence

Descriptif : La commune dispose de deux anciens logements de fonction situés au-dessus de l'ancienne école. Ces logements n'ont pas été entretenus et sont devenus insalubres. Le projet est de les rénover dans le but de les mettre à disposition d'un gestionnaire qui accompagne les femmes et enfants victimes de violence afin de leur permettre une reconstruction en sécurité.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Genis des Fontaines

Coût estimatif : 365 000 € HT



Calendrier prévisionnel : ☐ 2022 ☐ 2025 ☐ 2023 ☐ 2026 ☐ 2024 ☒ 2027-2028 Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenariat technique</i> : Solidarité Pyrénées <i>Partenariat financier</i> : Etat, Région, Département,	
--	--

Axe 2	Fiche action 2.1.
Intitulé de l'axe stratégique <i>AMENAGER DES ESPACES PUBLICS RESILIENTS</i>	Titre de l'action : Renaturation du cœur de Ville
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<i>Saint-Genis des Fontaines dispose d'une végétalisation présente mais peu mise en valeur en centre bourg alors que cela présente un potentiel remarquable dans l'appropriation des lieux. L'artificialisation des sols rend les zones urbaines particulièrement vulnérables face au dérèglement climatique. Le nombre et la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes s'accroissent : canicules et sécheresses, inondations et ruissellement urbain, qualité de l'air, pollution lumineuse et sonore.</i> <i>La renaturation des villes a des bénéfices sociaux et environnementaux incontestables. En effet, en plus de limiter les risques d'inondation, la végétalisation permet de restaurer la biodiversité, améliore le cadre de vie et contribue à rafraîchir les zones urbaines.</i>	
Objectifs stratégiques	
➤ <i>Requalifier les espaces publics, restaurer les lieux de rencontres</i> ➤ <i>Poursuivre l'adaptation au changement climatique et la résilience territoriale, notamment en favorisant la nature en ville, mettre en œuvre la gestion intégrée des eaux pluviales et la biodiversité.</i> ➤ <i>Améliorer le bien-être des habitants en redonnant une place centrale à la nature en cœur de village : îlots de fraîcheur, création d'espaces de rencontre, embellissement de l'espace urbain et amélioration de la qualité de l'air.</i> ➤ <i>Promotion de la biodiversité, éducation</i> ➤ <i>Développement du lien social</i>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 2.1.1. : Désimperméabilisation et renaturation des cours d'Ecoles Descriptif : <i>Les cours des deux Ecoles de la commune sont très minérales voir presque intégralement artificialisées. Elles sont le support d'usages et d'activités peu diversifiés, cantonnées aux jeux de ballon.</i> <i>Les écoliers et le personnel éducatif ressentent un inconfort durant les périodes de forte chaleur.</i> <i>Dans un contexte d'augmentation et de précocité des vagues de chaleur et de lutte contre les inondations, ce sont bien sûr les questions d'adaptation aux changements climatiques et de gestion intégrée des eaux pluviales qui sont au cœur de ce projet.</i> Référentiel territorial du Pacte Vert : 2. S'adapter à l'urgence climatique	

3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Genis des Fontaines

Coût estimatif : 622 000€ HT

Calendrier prévisionnel :

- ☐ 2022 ☐ 2025
☐ 2023 ☐ 2026
☒ 2024 ☐ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Bureau d'études GAXIEU
 Partenariat financier : Région, Département, Etat (Fonds vert et Agence de l'eau).



Projet 2.1.2. : Renaturation et requalification de la Place Jean Rolland

Descriptif : réorganisation spatiale, plantation et végétalisation, élargissement de trottoirs, accessibilité piétonne, dés-imperméabilisation des sols

Référentiel territorial du Pacte Vert :

2. S'adapter à l'urgence climatique
 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Genis des Fontaines

Coût estimatif : inconnu

Calendrier prévisionnel :

- ☐ 2022 ☒ 2025
☐ 2023 ☐ 2026
☐ 2024 ☐ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : SPL Roussillon
 Aménagement
 Partenariat financier : Région, Département, Agence de l'eau



Projet 2.1.3. : La Place PAGES retrouvée

Descriptif : création et sécurisation des piétons, végétalisation, mise en valeur du patrimoine végétal existant, dés-imperméabilisation des sols, circulation à vélo priorisée.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

2. S'adapter à l'urgence climatique
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Genis des Fontaines

Coût estimatif : en cours d'études

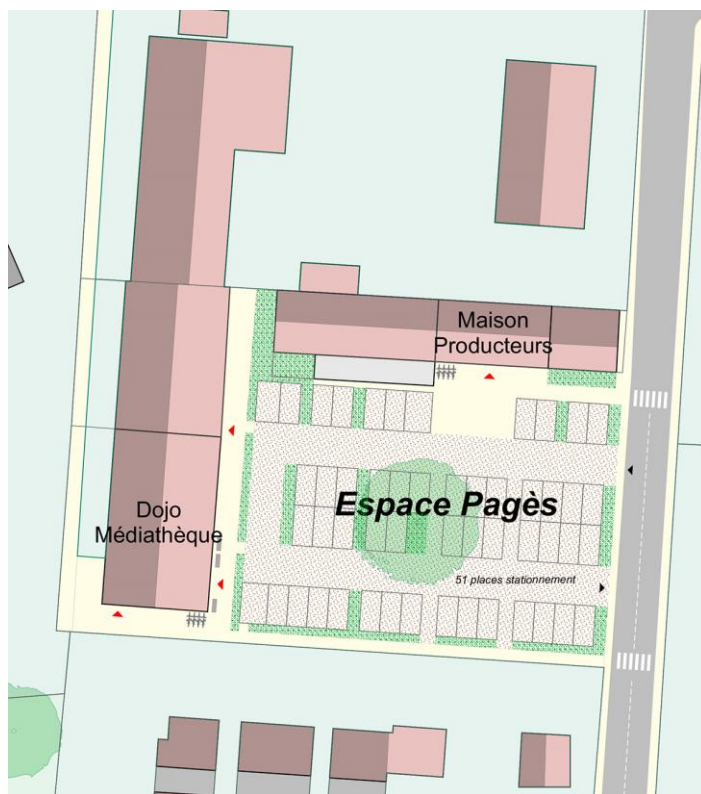
Calendrier prévisionnel : Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.

- | | |
|-------------------------------|--|
| ☐ 2022 | ☐ 2025 |
| ☐ 2023 | ☒ 2026 |
| ☐ 2024 | ☐ 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, Arbres et paysages 66

Partenariat financier : Etat, Région, Département, Agence de l'eau



Plan d'aménagement

Projet 2.1.4. : Transformation et renaturation du Parking de la Gendarmerie en place de rencontres

Descriptif : réorganisation spatiale, plantation et végétalisation, élargissement de trottoirs, accessibilité piétonne, dés-imperméabilisation des sols, ouverture et accès vers le centre historique, Déplacement de l'arrêt de bus.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

2. S'adapter à l'urgence climatique
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants



6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Genis des Fontaines Coût estimatif : inconnu Calendrier prévisionnel : ☐ 2022 ☐ 2025 ☐ 2023 ☐ 2026 ☐ 2024 ☒ 2027-2028 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CAUE, Arbres et paysages 66 Partenariat financier : Etat, Région, Département, Agence de l'eau	
Projet 2.1.5. : <i>La Place de la République au cœur du Village</i> Descriptif : <i>réorganisation spatiale, plantation et végétalisation, élargissement de trottoirs, accessibilité piétonne, dés-imperméabilisation des sols, création de terrasse pour les commerces, de lieux de rencontres pour les habitants</i> Référentiel territorial du Pacte Vert : 2. S'adapter à l'urgence climatique 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Genis des Fontaines Coût estimatif : inconnu Calendrier prévisionnel : ☐ 2022 ☐ 2025 ☐ 2023 ☐ 2026 ☐ 2024 ☒ 2027-2028 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CAUE, A&P66 Partenariat financier : Etat, Région, Département, Agence de l'eau	

Axe 2	Fiche action 2.2.						
Intitulé de l'axe stratégique <i>AMENAGER DES ESPACES PUBLICS RESILIENTS</i>	Titre de l'action : Mobilités et déplacements						
PRESENTATION DE L'ACTION							
Contexte							
Les routes et le transport représentent le premier poste d'émission de CO2 pour Saint-Genis des Fontaines. Une réorganisation des logiques de déplacement au sein du village pour limiter l'utilisation de la voiture et faire diminuer la vitesse sur les axes principaux est nécessaire. Il faut inciter aux déplacements à pied, à vélo ou autre mode de mobilité active ainsi que réaliser un maillage de la commune. Permettre de relier les deux voies vertes encadrant la commune, l'ancienne au nord le long de la D618 et l'euro Vélo 8 au sud pour déterminer des trames structurantes de déplacements sécurisés et propice à l'éco-tourisme également.							
Objectifs stratégiques							
➤ Reconfiguration des déplacements au sein de la commune ➤ Relier les pôles générateurs de mobilité et les équipements publics par des alternatives à la voiture personnelle ➤ Renforcement de l'accessibilité, sécurisation des itinéraires, amélioration de la lisibilité des espaces partagés à travers la signalétique et le traitement de l'espace urbain (installation de bancs pour permettre de faire des pauses) ➤ Encourager les pratiques de déplacement apaisées							
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES							
Projet 2.2.1. : Sécurisation pour une ville apaisée Descriptif : élargissement des trottoirs, plantation et végétalisation, accessibilité piétonne, surélévation de la chaussée à hauteur du trottoir pour ralentir les véhicules et sécuriser les piétons, installation de potelets et barrières Référentiel territorial du Pacte Vert : 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, <u>prévenir et réduire les pollutions</u> 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Genis des Fontaines Coût estimatif : 63 000€ HT Calendrier prévisionnel : <table border="0"> <tr> <td>☐ 2022</td> <td>☒ 2025</td> </tr> <tr> <td>☐ 2023</td> <td>☐ 2026</td> </tr> <tr> <td>☐ 2024</td> <td>☐ 2027-2028</td> </tr> </table>	☐ 2022	☒ 2025	☐ 2023	☐ 2026	☐ 2024	☐ 2027-2028	Plan de repérage Zone E : 
☐ 2022	☒ 2025						
☐ 2023	☐ 2026						
☐ 2024	☐ 2027-2028						

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Agence Routière du Département, Région (Bus) Partenariat financier : Etat							
Projet 2.2.2. : <i>Elaboration d'un schéma des mobilités</i> Descriptif : <i>un schéma des mobilités permettra une vision cohérente des déplacements dans le village. Il permettra de gérer les risques engendrés par les véhicules traversants le village sans s'y arrêter avec des vitesses excessives. Cette vision globale sur les mobilités définira les voies à créer pour les mobilités actives et la valorisation des réseaux viaires existants.</i> Référentiel territorial du Pacte Vert : 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, <u>prévenir et réduire les pollutions</u> 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Genis des Fontaines Coût estimatif : 27 000 € HT. Calendrier prévisionnel : <table border="0"> <tr> <td>☐ 2022</td> <td>☐ 2025</td> </tr> <tr> <td>☐ 2023</td> <td>☒ 2026</td> </tr> <tr> <td>☐ 2024</td> <td>☐ 2027-2028</td> </tr> </table> Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CC ACVI, Pays Pyrénées Méditerranée Partenariat financier : Europe, Région, Département, CC ACVI	☐ 2022	☐ 2025	☐ 2023	☒ 2026	☐ 2024	☐ 2027-2028	 The image is a colorful illustration titled 'SCHEMA MOBILITES CARTE INTERACTIVE'. It depicts various modes of transport: a bus, a car, a person on a bicycle, a person in a wheelchair, and a pedestrian. Below the illustration, it says 'DONNEZ VOTRE AVIS ! Du 14 août au 13 septembre 2020 Participez à l'organisation des mobilités de demain !'. At the bottom, there is a small logo for 'SAINT GENIS DES FONTAINES' and some text about the project's goals.
☐ 2022	☐ 2025						
☐ 2023	☒ 2026						
☐ 2024	☐ 2027-2028						
Projet 2.2.3. : <i>Création de voies douces et mobilités actives</i> Descriptif : <i>élargissement des trottoirs, plantation et végétalisation, accessibilité piétonne, création d'espaces partagés, voies vertes et voies douces.</i> Référentiel territorial du Pacte Vert : 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, <u>prévenir et réduire les pollutions</u> 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Genis des Fontaines Coût estimatif : <i>inconnu</i>	 The image shows a narrow, unpaved path or road. On the left side, there is a wooden fence and some trees. On the right side, there is a black metal fence and more trees. The path appears to be a 'voie douce' or 'voie verte' as mentioned in the text, designed for pedestrians and cyclists.						

Calendrier prévisionnel : Cocher l'année concernée par l'action.
Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple
2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux,
ou tranche, etc.

- ☐ 2022 ☐ 2025
☐ 2023 ☒ 2026
☐ 2024 ☐ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CC ACVI, Pays Pyrénées Méditerranée
Partenariat financier : Europe, Département, CC ACVI



Projet 2.2.4. : Piétonisation du Centre Historique

Descriptif : piétonisation du centre historique, requalification des sols, proposition de parcours urbains, renforcement de l'appropriation des pieds de façades par les habitants à travers la végétalisation

Référentiel territorial du Pacte Vert :

2. S'adapter à l'urgence climatique
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de St Génis des Fontaines

Coût estimatif : études en cours

Calendrier prévisionnel :

- ☐ 2022 ☐ 2025
☐ 2023 ☐ 2026
☐ 2024 ☒ 2027-2028

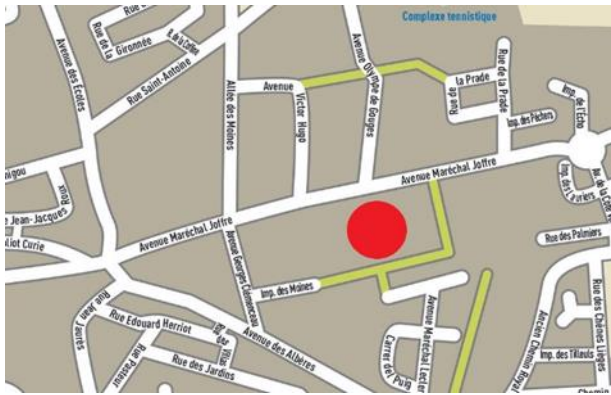
Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CAUE
Partenariat financier : Etat, Région



Plan de repérage zone D

Axe 3	Fiche action 3.1.
Intitulé de l'axe stratégique <i>DEVELOPPER LE RAYONNEMENT PATRIMONIAL ET CULTUREL</i>	Titre de l'action : Valorisation du patrimoine historique pour un tourisme durable
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
La commune de Saint-Genis des Fontaines possède un ensemble patrimonial unique dans le département des Pyrénées-Orientales. Celui-ci contribue fortement à l'attractivité du village. Le cœur de ville abrite ainsi L'Abbaye bénédictine. Fondée en 778-780, elle est dédiée à Saint-Genis, martyr du Christ (+ 303). Détruite au milieu du IX^e siècle, elle est reconstruite peu après. Elle connaîtra un développement architectural tout au long du Moyen Age : voûtement de l'église au XII^e siècle et construction du cloître au XIII^e siècle. La dynamique culturelle et patrimoniale de la commune est indéniable. Son attractivité touristique est fortement liée à son abbaye romane dont le linteau sculpté du portail est le plus ancien monument daté de l'art roman en France (1019-1020). L'intérieur de l'église St Michel et son cloître polychrome font également parti du circuit emprunté par les visiteurs. Au-delà de la dynamique de toutes ces activités diverses, il est également important de soulever la richesse architecturale de nombreux bâtiments historiques présents sur la commune. Les murs en appareillage de moellon laissant la pierre apparente, les ouvertures et les angles soulignés par la brique ou encore l'utilisation de tuile dans certains jardins privés offrent au promeneur une lecture de la ville très singulière et propre à la commune. Situé dans les jardins à l'arrière du cloître et de l'église, le bassin des Moines date du XVI^e-XVII^e siècle. Contrairement aux autres monuments de l'ensemble architectural (voir fiches 2.1.2 et 2.1.3), il n'est pas classé Monument historique mais peut être envisagé comme tel de par sa situation. Il y a une dizaine d'années, des sondages ont permis de découvrir des vestiges de fondations datant vraisemblablement du 1^{er} ou du II^e siècle. Suite à des campagnes de fouilles plus poussées, il s'avère qu'il s'agit d'une villa gallo-romaine. Celle-ci témoigne d'une activité humaine en ces lieux sur une période importante de l'antiquité, bien en amont de la pose du linteau millénaire (voir fiche 2.1.2). Des traces de cultures, d'activités diverses et d'un ancien ruisseau, agrandissent la zone qui s'étend de part et d'autre de la départementale pour remonter jusqu'au jardin des Moines (voir fiche 2.1.4).	
Objectifs stratégiques	
➤ Préserver et valoriser un des joyaux du patrimoine local, voire départemental. ➤ Préserver la richesse patrimoniale et historique locale. Valoriser le patrimoine autour de l'eau, élément fort dans l'identité de la ville. ➤ Ne pas laisser tomber dans l'oubli un trésor patrimonial dissimulé.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 3.1.1. : Protection du Linteau Millénaire Descriptif : <i>Au même titre que la façade de l'abbaye, cette pièce maîtresse de l'art Roman nécessite une étude des travaux visant à la préserver de la pollution, de l'attaque du temps et du ruissellement de l'eau de pluie.</i> Référentiel territorial du Pacte Vert : 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Genis des Fontaines Coût estimatif : 45 000€ HT	

Calendrier prévisionnel : ☐ 2022 ☒ 2025 ☐ 2023 ☐ 2026 ☐ 2024 ☐ 2027-2028 Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenariat technique :</i> Direction régionale des affaires culturelles <i>Partenariat financier :</i> DRAC	
Projet 3.1.2. : Restauration de l'église Saint-Michel et du mobilier classé Descriptif : <i>Aujourd'hui, l'intérieur de l'église nécessite une préservation et une restauration du transept et du chœur, tous deux dans un état critique.</i> <i>Au même titre que le linteau millénaire (voir fiche 2.1.2.), l'ensemble est classé aux Monuments Historiques, tout comme une partie du mobilier, dont une crose actuellement visible au centre d'arts sacrés d'Ille-sur-Têt.</i> Référentiel territorial du Pacte Vert : -6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Genis des Fontaines Coût estimatif : <i>En cours d'études</i> Calendrier prévisionnel : ☐ 2022 ☐ 2025 ☐ 2023 ☒ 2026 ☐ 2024 ☐ 2027-2028 Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenariat technique :</i> Direction régionale des affaires culturelles <i>Partenariat financier :</i> DRAC, Etat	
Projet 3.1.3. : Aménagement du bassin des Moines et de son système hydraulique Descriptif : <i>Le bassin des Moines nécessite une réhabilitation complète et globale : bassin, ancien mur d'enceinte du cloître, etc. Par ailleurs, un jardin des simples (avec plantes médicinales) qui existait à l'époque où le cloître hébergeait une congrégation, pourrait être créé</i> Référentiel territorial du Pacte Vert : 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Genis des Fontaines Coût estimatif : 250 000 euros HT	

Calendrier prévisionnel : ☐ 2022 ☐ 2025 ☐ 2023 ☒ 2026 ☐ 2024 ☐ 2027-2028 Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenariat technique :</i> Direction régionale des affaires culturelles Fondation du Patrimoine <i>Partenariat financier :</i> DRAC, Etat, mécénat	
Projet 3.1.4. : Villa Gallo-Romaine, une valorisation à inventer Descriptif : <i>Valoriser un patrimoine caché, donc inconnu du grand public, en utilisant les nouvelles technologies et les effets d'optique.</i> Référentiel territorial du Pacte Vert : 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Genis des Fontaines Coût estimatif : <i>inconnu</i> Calendrier prévisionnel : ☐ 2022 ☐ 2025 ☐ 2023 ☐ 2026 ☐ 2024 ☒ 2027-2028 Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenariat technique :</i> Direction régionale des affaires culturelles <i>Partenariat financier :</i> DRAC, Etat	 Plan de repérage

Axe 3	Fiche action 3.2.
Intitulé de l'axe stratégique <i>DEVELOPPER LE RAYONNEMENT PATRIMONIAL ET CULTUREL</i>	Titre de l'action : Des aménagements au service de la vie sociale et culturelle
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
La mise en place de déambulations dirigées pour faire découvrir les autres éléments remarquables de la commune comme la particularité « hydraulique » ou la spécificité de l'architecture catalane soutiendrait un tourisme responsable et en dehors de la saisonnalité. Des aménagements imaginés au service de la vie sociale et culturelle renforceront le sentiment d'appartenance des Saint-Génisien·nes à un patrimoine unique en alliant culture et patrimoine comme pourrait le faire un théâtre de verdure ou le tiers-lieu adossé au cloître.	
Objectifs stratégiques	
➤ Transformer le BIT en attrait touristique et offrir aux agents de meilleures conditions de travail. ➤ Ouvrir un nouveau lieu dédié à la culture et l'animation sur un site emblématique du cœur de ville. ➤ Création d'un lieu dédié à la culture et au patrimoine.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 3.2.1. : Création d'un tiers-lieu dans la Maison des Moines Descriptif : <i>La Maison des Moines (ou Maison Fabre) jouxte le cloître, près du bassin des Moines (voir projet 2.1.4) et d'un vaste espace de verdure. Après aménagements, le rez-de-chaussée et les deux étages de la demeure seront parfaitement adaptées à l'accueil de nombreuses activités, comme un prolongement à la visite du cloître.</i> <i>Par ailleurs, la proximité immédiate de l'espace de verdure est un atout fort pour l'organisation d'événements.</i> Référentiel territorial du Pacte Vert : 1. Contribution à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive. 5. Préserver et développer des emplois de qualité. 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Genis des Fontaines Coût estimatif : 220 000 euros HT	

Calendrier prévisionnel : ☐ 2022 ☒ 2025 ☐ 2023 ☐ 2026 ☐ 2024 ☐ 2027-2028 Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenariat technique</i> : collectif Elles fabriquent <i>Partenariat financier</i> : (Département, Région, DRAC, Etat	
Projet 3.2.2. : Réalisation d'un théâtre de verdure Descriptif : <i>Il s'agit de créer sur un terrain en pente situé à l'arrière de l'ancienne abbaye un théâtre de verdure, à savoir un cadre de végétation artistiquement aménagé pour permettre d'assister en plein air à des spectacles vivants et autres activités culturelles.</i> <i>Référentiel territorial du Pacte Vert :</i> 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Genis des Fontaines Coût estimatif : inconnu Calendrier prévisionnel : ☐ 2022 ☐ 2025 ☐ 2023 ☒ 2026 ☐ 2024 ☐ 2027-2028 Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenariat technique</i> : Arbres et paysages 66 <i>Partenariat financier</i> : Département, Région, Etat	

Projet 3.2.3. : Mise en accessibilité de la galerie des Deux Clochers

Descriptif : *Située à l'étage du Cloître dans un bâtiment classé Monument historique, la Galerie des Deux Clochers n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite..*

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Genis des Fontaines

Coût estimatif : 80 000 euros HT

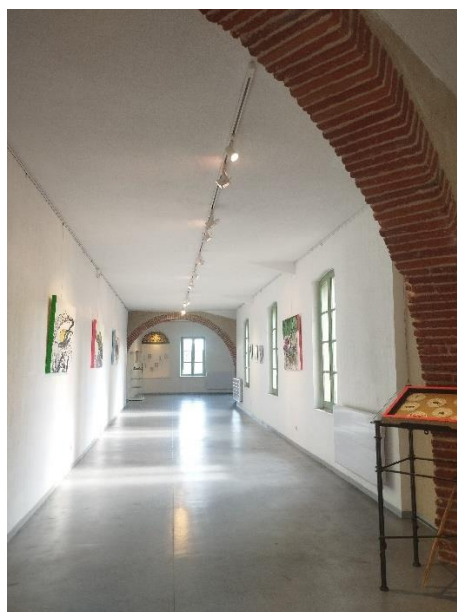
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|--|
| ☐ 2022 | ☐ 2025 |
| ☐ 2023 | ☒ 2026 |
| ☐ 2024 | ☐ 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : DRAC

Partenariat financier : Département, Région, DRAC



Projet 3.2.4. : un nouveau lieu pour le bureau d'information touristique (BIT)

Descriptif : *Il est envisagé d'agrandir le BIT en le transférant dans un bâtiment attenant acheté par la Ville. Donner une image plus moderne du lieu sera également*

Référentiel territorial du Pacte Vert :

5. Préserver et développer des emplois de qualité.

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Genis des Fontaines

Coût estimatif : *inconnu*

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| ☐ 2022 | ☐ 2025 |
| ☐ 2023 | ☐ 2026 |
| ☐ 2024 | ☒ 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : DRAC

Partenariat financier : Département, Région, DRAC

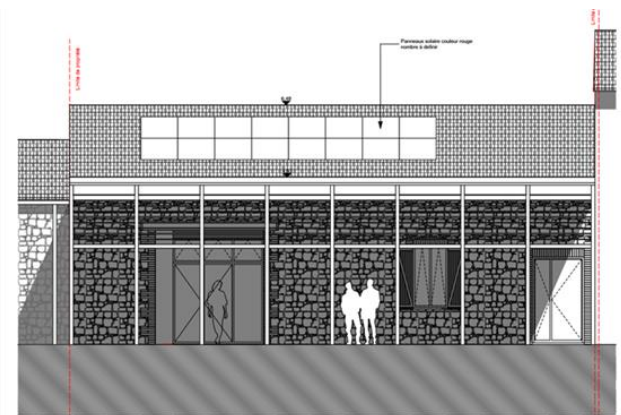


Axe 4	Fiche action 4.1.
Intitulé de l'axe stratégique <i>ŒUVRER POUR UNE ECONOMIE SOUTENABLE ET NON DELOCALISABLE</i>	Titre de l'action : Des commerces dans un bâti communal exemplaire
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Même si le secteur agricole n'emploie qu'une très faible part des personnes actives de la commune (5% en 2017 dans cinq exploitations de taille conséquente), celui de la production maraîchère et arboricole à dominante Bio pèse considérablement dans l'économie Saint-Genisienne et alentours. De plus, la ville compte trois propriétés viticoles et l'implantation sur son territoire de la cave coopérative des vigneron des Albères. Sans oublier une multitude de producteurs de dimension plus modeste qui œuvrent dans plusieurs secteurs : fruits, fleurs, etc. Par ailleurs, l'attractivité des commerces de proximité est à soutenir, notamment en facilitant l'installation de nouveaux commerces avec la requalification de bâti privé de la Commune. Les sollicitations des entreprises pour venir s'installer sont nombreuses et l'extension de la zone d'activités est envisagée dans le projet de PLU. Ces actions devront être couplées à l'encouragement à la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés. Le cadastre solaire a permis de démontrer l'incroyable productivité solaire de notre territoire, c'est pourquoi la commune souhaite être un territoire à énergie positive sans pour autant sacrifier les terres agricoles.	
Objectifs stratégiques	
➤ Accentuer le dynamisme du cœur de ville tout en diminuant le nombre de bâtiments inoccupés. ➤ Rénovation énergétique. ➤ Valorisation des terres agricoles. ➤ Lutte contre les risques d'incendies.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 4.1.2. : Réhabilitation de la maison COLOMER Descriptif : <i>Sa réhabilitation permettrait de créer en rez-de-chaussée des locaux pouvant accueillir des commerces de proximité. L'étage serait dédié à des logements destinés à la location pour des Saint-Genisien-nes aux revenus modestes.</i> Référentiel territorial du Pacte Vert : 1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive. 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants. Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Genis des Fontaines Coût estimatif : inconnu	

Calendrier prévisionnel : ☐ 2022 ☐ 2025 ☐ 2023 ☒ 2026 ☐ 2024 ☐ 2027-2028 Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenariat technique</i> : conseiller en énergie partagée CCACVI <i>Partenariat financier</i> : Etat, Région, Département	
Projet 4.1.2. : Réhabilitation de l'ancienne poste Descriptif : <i>Sa réhabilitation permettrait de créer en rez-de-chaussée des locaux pouvant accueillir des commerces de proximité.</i> Référentiel territorial du Pacte Vert : 1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive. 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants. 5. Préserver et développer des emplois de qualité. Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Genis des Fontaines Coût estimatif : inconnu Calendrier prévisionnel : ☐ 2022 ☐ 2025 ☐ 2023 ☐ 2026 ☐ 2024 ☒ 2027-2028 Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenariat technique</i> : conseiller en énergie partagée CCACVI <i>Partenariat financier</i> : Etat, Région, Département	
Projet 4.1.3. : réhabilitation de la Maison CARDONNER Descriptif : <i>Sa réhabilitation permettrait de créer en rez-de-chaussée des locaux pouvant accueillir des commerces de proximité.</i> Référentiel territorial du Pacte Vert : 1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive. 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants. 5. Préserver et développer des emplois de qualité. Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Genis des Fontaines Coût estimatif : inconnu	

Calendrier prévisionnel : ☐ 2022 ☐ 2025 ☐ 2023 ☐ 2026 ☐ 2024 ☒ 2027-2028 Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenariat technique</i> : conseiller en énergie partagée CCACVI <i>Partenariat financier</i> : Etat, Région, Département	
--	--

Axe 4	Fiche action 4.2.
Intitulé de l'axe stratégique <i>ŒUVRER POUR UNE ECONOMIE SOUTENABLE ET NON DELOCALISABLE</i>	Titre de l'action : L'alimentation comme projet global
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Même si le secteur agricole n'emploie qu'une très faible part des personnes actives de la commune (5% en 2017 dans cinq exploitations de taille conséquente), celui de la production maraîchère et arboricole à dominante Bio pèse considérablement dans l'économie Saint-Genisienne et alentours. De plus, la ville compte trois propriétés viticoles et l'implantation sur son territoire de la cave coopérative des vigneron des Albères. Sans oublier une multitude de producteurs de dimension plus modeste qui œuvrent dans plusieurs secteurs : fruits, fleurs, etc. La qualité de vie dans l'écrin qu'offre le Piémont des Albères est renforcée par le développement d'une agriculture biologique et respectueuse des terres. Les risques environnementaux ont un impact significatif sur la santé humaine. C'est à travers l'éducation et l'exemplarité autour de l'alimentation que la Commune s'est impliquée dans le Plan Alimentaire Territorial, le projet de cantine bio, in situ, local et intergénérationnelle en un exemple de résilience alimentaire et de transition agroécologique.	
Objectifs stratégiques	
➤ Favoriser une alimentation plus bio et plus locale ➤ Préserver, augmenter la surface utile agricole (SAU) et la gérer durablement ➤ Accompagner la transition des modes de production agricole et halieutique (Transition agroécologique, régénération de la biodiversité, préservation de la ressource en eau) ➤ Intégrer l'humain et faire de l'alimentation un vecteur de progrès social ➤ Lutter contre la cabanisation	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 4.2.1. : Acquisition de parcelles agricoles pour aider à l'installation d'agriculteurs Descriptif : <i>La commune est engagée dans l'acquisition de foncier, notamment en partenariat avec l'association Terre de liens. Dans le but de promouvoir une agriculture biologique locale.</i> Référentiel territorial du Pacte Vert : 2. S'adapter à l'urgence climatique 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions. 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants. 5. Préserver et développer des emplois de qualité. Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Genis des Fontaines Coût estimatif : 120 000 euros HT	

Calendrier prévisionnel : ☐ 2022 ☐ 2025 ☐ 2023 ☐ 2026 ☒ 2024 ☐ 2027-2028 Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenariat technique :</i> SAFER <i>Partenariat financier :</i> Terre de Liens	
Projet 4.2.2. : réhabilitation d'une grange en Maison des Producteurs.rices Descriptif : <i>Elle assurera le lien entre la production agricole et la commercialisation tout en faisant la promotion des produits de proximité. Elle permettra aussi de fournir le futur restaurant scolaire pour l'élaboration des repas.</i> Référentiel territorial du Pacte Vert : 2. S'adapter à l'urgence climatique 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions. 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants. 5. Préserver et développer des emplois de qualité. Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Genis des Fontaines Coût estimatif : 425 000 euros HT Calendrier prévisionnel : ☐ 2022 ☒ 2025 ☐ 2023 ☐ 2026 ☒ 2024 ☐ 2027-2028 Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenariat technique :</i> Pays Pyrénées Méditerranée, chambre d'Agriculture <i>Partenariat financier :</i> DRAAF, Etat, Région	 
Projet 4.2.3. : Une régie agricole pour fournir le restaurant scolaire Descriptif : <i>La régie agricole communale s'intégrera dans un projet d'ensemble de la fourche à la fourchette.</i> Référentiel territorial du Pacte Vert : 1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive. 2. S'adapter à l'urgence climatique 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions. 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants. 5. Préserver et développer des emplois de qualité. 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.	

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Genis des Fontaines Coût estimatif : inconnu Calendrier prévisionnel : ☐ 2022 ☐ 2025 ☐ 2023 ☐ 2026 ☐ 2024 ☒ 2027-2028 Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenariat technique :</i> chambre d'Agriculture, Terre de Liens. <i>Partenariat financier :</i> DRAAF, Etat, Région	
Projet 4.2.4. : Elaboration d'un PAEN pluri communal Descriptif : <i>Le PAEN permettra de sanctuariser les parcelles à vocation agricole en les préservant de tout autres projets, notamment photovoltaïques. Ces terres contribueront à renforcer la sécurité alimentaire locale.</i> Référentiel territorial du Pacte Vert : 2. S'adapter à l'urgence climatique 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions. 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants. 5. Préserver et développer des emplois de qualité. 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables. Maître d'ouvrage : Département des Pyrénées-Orientales Coût estimatif : inconnu Calendrier prévisionnel : ☐ 2022 ☒ 2025 ☐ 2023 ☐ 2026 ☒ 2024 ☐ 2027-2028 Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenariat technique :</i> Département, CCACVI <i>Partenariat financier :</i> Département	 CHAMBRE D'AGRICULTURE PYRÉNÉES-ORIENTALES  PYRÉNÉES ORIENTALES le Département

Axe 5	Fiche action 5.1.
Intitulé de l'axe stratégique <i>REDUIRE L'EMPREINTE HUMAINE</i>	Titre de l'action : Réduire la consommation et l'empreinte carbone du bâti
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<i>Saint-Genis des Fontaines dispose d'une végétalisation présente mais peu mise en valeur en centre bourg alors que cela présente un potentiel remarquable dans l'appropriation des lieux. L'artificialisation des sols rend les zones urbaines particulièrement vulnérables face au dérèglement climatique. Le nombre et la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes s'accroissent : canicules et sécheresses, inondations et ruissellement urbain, qualité de l'air, pollution lumineuse et sonore. Non seulement les Communes et ses habitants doivent s'adapter mais ils doivent aussi grandement contribuer à réduire leur empreinte vis-à-vis de la planète.</i> <i>Ainsi, au fil des projets et pour nous accompagner concrètement des partenariats ont vu jour entre la Commune et des organismes souvent associatifs. En effet limiter l'empreinte humaine dans toutes les actions publiques requière l'expertise, ténacité ... et INSPIRATION !</i>	
Objectifs stratégiques	
➤ Se conformer aux obligations du décret tertiaire ➤ Encourager la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés pour le confort des usagers et la réduction de l'empreinte carbone ➤ Lutter contre la précarité et le logement indigne	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 5.1.1. : Rénovation énergétique des Ecoles Descriptif : Dans un objectif de réduction de l'empreinte environnementale et de sobriété énergétique, il est prévu de réaliser des travaux de rénovation énergétique des Ecoles. Ceci afin de garantir le confort et le bien-être des usagers et permettra la maîtrise des coûts de fonctionnements. Référentiel territorial du Pacte Vert : 1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive. 2. S'adapter à l'urgence climatique. 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions. 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants. Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Genis des Fontaines Coût estimatif : 250 000 € HT	

Calendrier prévisionnel : ☐ 2022 ☒ 2025 ☐ 2023 ☒ 2026 ☐ 2024 ☐ 2027-2028 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CEP de la CCACVI Partenariat financier : Etat, Région	
Projet 5.1.2. : <i>Utiliser des outils pour nous accompagner</i> Descriptif : CEP, Voltalis, Concours CUBE, appel à projet CHENE Référentiel territorial du Pacte Vert : 2. S'adapter à l'urgence climatique 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions. 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants. Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Genis des Fontaines Coût estimatif : <i>inconnu</i> Calendrier prévisionnel : ☐ 2022 ☒ 2025 ☐ 2023 ☐ 2026 ☒ 2024 ☐ 2027-2028 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CEP, CCACVI Partenariat financier : ADEME	
Projet 5.1.3. : <i>Poursuivre l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ainsi que l'Opération Façades</i> Descriptif : Lutter contre la précarité énergétique et l'insalubrité. Référentiel territorial du Pacte Vert : 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Maître d'ouvrage : CC ACVI Coût estimatif : 250 000€/an pour tout le territoire de la CC ACVI (OPAH) et 87 000€/an pour toute la CC ACVI (Opération Façades) Calendrier prévisionnel : ☐ 2022 ☒ 2025 ☐ 2023 ☐ 2026 ☒ 2024 ☐ 2027-2028	

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CCACVI, Département, Bureau d'études pour l'animation

Partenariat financier : ANAH, Département, Région, Commune



Projet 5.1.4. : Remplacer la flotte de véhicules municipaux par des véhicules électriques

Descriptif : Contribuer à réduire l'empreinte carbone des services municipaux.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Genis des Fontaines

Coût estimatif : 60 000€/an sur 3 ans

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| ☐ 2022 | ☒ 2025 |
| ☐ 2023 | ☐ 2026 |
| ☒ 2024 | ☐ 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : SYDEEL

Partenariat financier : Etat prime conversion



Projet 5.1.5. : Le Relamping pour un éclairage 100% LED

Descriptif : renouveler le parc de l'espace public pour réaliser des économies d'énergie. Il s'agit d'un processus de modernisation du système d'éclairage.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions.

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Genis des Fontaines

Coût estimatif : 50 000€ HT



Calendrier prévisionnel :☐ 2022☒ 2025☐ 2023☐ 2026☐ 2024☐ 2027-2028**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : CC ACVI

Partenariat financier : CEE, Etat

Axe 5	Fiche action 5.2.						
Intitulé de l'axe stratégique <i>REDUIRE L'EMPREINTE HUMAINE</i>	Titre de l'action : Réduire notre empreinte eau						
PRESENTATION DE L'ACTION							
Contexte							
<i>Les conséquences du changement climatique se font particulièrement ressentir sur notre territoire, l'augmentation des températures, les épisodes prolongés de sécheresse avec des nappes à sec et qui risquent d'augmenter les phénomènes de ruissellement au moment des pluies etc ; nécessitent une modification des aménagements urbains.</i>							
Objectifs stratégiques							
➤ Encourager la rénovation des bâtiments publics et privés pour le confort des usagers et la réduction de l'empreinte eau ➤ Lutter contre les fuites ➤ Changer les habitudes de consommation							
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES							
Projet 5.2.1. : Mise en œuvre du plan communal d'économie d'eau Descriptif : <i>Installer des toilettes sèches ou des hydrochasses qui diminuent par 3 la consommation d'eau par rapport aux toilettes classiques.</i> Référentiel territorial du Pacte Vert : 2. S'adapter à l'urgence climatique 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions Maître d'ouvrage : commune de Saint-Genis des Fontaines Coût estimatif : 82 000 euros HT Calendrier prévisionnel : <table border="0"> <tr> <td>☐ 2022</td><td>☐ 2025</td></tr> <tr> <td>☐ 2023</td><td>☒ 2026</td></tr> <tr> <td>☐ 2024</td><td>☐ 2027-2028</td></tr> </table> Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CCACVI Partenariat financier : Etat, Département, Agence de l'eau	☐ 2022	☐ 2025	☐ 2023	☒ 2026	☐ 2024	☐ 2027-2028	
☐ 2022	☐ 2025						
☐ 2023	☒ 2026						
☐ 2024	☐ 2027-2028						

Projet 5.2.2. : Des outils pour nous accompagner

Descriptif : Installer des compteurs de télé-relèves sur l'ensemble des points d'eau communaux. Mettre en place des alarmes en cas de consommation anormale.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

2. S'adapter à l'urgence climatique

3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Maître d'ouvrage : CCACVI

Coût estimatif : inconnu

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| ☐ 2022 | ☒ 2025 |
| ☐ 2023 | ☐ 2026 |
| ☒ 2024 | ☐ 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CCACVI

Partenariat financier : Etat, Département, Agence de l'eau



Axe 5	Fiche action 5.3.
Intitulé de l'axe stratégique <i>REDUIRE L'EMPREINTE HUMAINE</i>	Titre de l'action : Réduire notre empreinte sur la biodiversité
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<i>Les conséquences du changement climatique se font particulièrement ressentir sur notre territoire, l'augmentation des températures, les épisodes prolongés de sécheresse avec des nappes à sec et qui risquent d'augmenter les phénomènes de ruissellement au moment des pluies etc ; nécessitent une modification des aménagements urbains.</i> <i>Depuis 1950, 70% des haies ont disparu des bocages français soit environ 750 000 km de haies vives arrachées. Le remembrement et la diminution de l'élevage en sont les causes. Une étude Agreste datant de 2014 montre "que la surface en haies et alignements d'arbres en France métropolitaine est en constante diminution, avec une baisse de 6 % depuis 2006."</i>	
Objectifs stratégiques	
➤ Protéger les bâtiments et les habitants, les sols, les cultures (anti-dérives de produits phytosanitaires) et les cheptels (ombrage), ➤ Enrichir les sols via la matière organique déposée en surface, ➤ Approfondissent les sols via la dégradation de la roche-mère, ➤ Limiter l'érosion hydrique et éolienne, ➤ Filtrer et infiltrer les eaux de pluies, ➤ Jouer un rôle dans le cycle de l'eau via le processus d'évapotranspiration, ➤ Filtrer l'air en captant certaines particules fines, ➤ Émettre des noyaux de condensation permettant de condenser l'humidité relative de l'air, ➤ Représenter des abris pour la faune et la flore indigène, ➤ Représenter des habitats pour la biodiversité des sols, ➤ Produire des matières premières (fourrages, litières, bois d'œuvre et de chauffage ou encore des fruits), ➤ Structurer et embellir le paysage. ➤ Lutter contre l'artificialisation des sols.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 5.3.1. : Réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale Descriptif : <i>Un ABC est une démarche permettant à une commune ou une structure intercommunale de connaître, de préserver et de valoriser la biodiversité sur son territoire. Un ABC repose sur des inventaires de milieux et d'espèces couplés à des actions de mobilisation citoyenne, permettant de produire un diagnostic partagé et spatialisé des enjeux de biodiversité sur le territoire.</i> <i>Sur la base de cette cartographie des enjeux, un plan d'actions visant à préserver et intégrer la biodiversité dans les politiques publiques locales est ensuite défini et mis en œuvre.</i>	

Référentiel territorial du Pacte Vert :

2. S'adapter à l'urgence climatique

3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Genis des Fontaines

Coût estimatif : 12 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| ☐ 2022 | ☒ 2025 |
| ☐ 2023 | ☐ 2026 |
| ☒ 2024 | ☐ 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : LPO, TEN, A et P66

Partenariat financier : OFB

Projet 5.3.2. : Création d'un refuge LPO

Descriptif : Mettre en place des mesures qui s'intègrent à l'agenda 21 et au PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) ; Devenir acteur de la trame verte et bleue pour préserver la biodiversité ; Entrer dans un réseau national de refuges permettant de reconstituer des « continuités écologiques » ; Valoriser les espaces urbains, péri-urbains et le patrimoine local ; Sensibiliser et éduquer vos concitoyens à la biodiversité, faire comprendre l'importance de son respect ; Impliquer et réunir vos concitoyens autour d'actions locales ; Valoriser votre collectivité par une démarche moderne engagée.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

2. S'adapter à l'urgence climatique

3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Maître d'ouvrage : commune de Saint-Genis des Fontaines

Coût estimatif : 10 000 euros HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|--|
| ☐ 2022 | ☒ 2025 |
| ☐ 2023 | ☐ 2026 |
| ☐ 2024 | ☐ 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : LPO, A et P 66

Partenariat financier : OFB



Projet 5.3.3. : Création d'une Aire Terrestre Educative

Descriptif : Une aire terrestre éducative est une zone terrestre de petite taille (parc urbain, friche, zone humide, forêt, rivière, etc...) qui devient le support d'un **projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement** pour des élèves du CE2 au lycée, leur enseignant et leur référent (un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement).

Cette **démarche écocitoyenne** est basée sur la **gestion participative** d'une zone délimitée par une classe. En se réunissant sous la forme d'un « conseil des enfants », les élèves réfléchissent et prennent toutes les décisions concernant leur aire terrestre éducative.

C'est l'occasion pour eux de **découvrir leur territoire et ses acteurs** dans le cadre d'un projet d'éducation à l'environnement durant lequel ils développent les compétences du programme scolaire.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

2. S'adapter à l'urgence climatique
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Maître d'ouvrage : Enseignant.es (école élémentaire)

Coût estimatif : inconnu

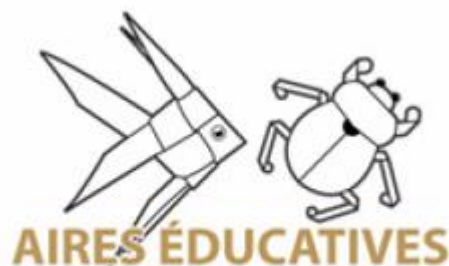
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|--|
| ☐ 2022 | ☒ 2025 |
| ☐ 2023 | ☒ 2026 |
| ☐ 2024 | ☐ 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : OFB, LPO

Partenariat financier : OFB



Les aires éducatives

Projet 5.3.4. : Création de haies champêtres

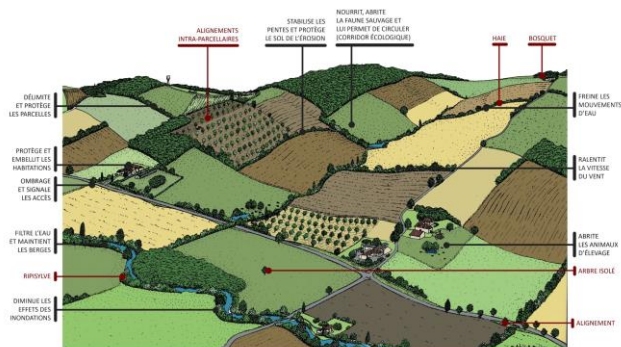
Descriptif : Il s'agit de créer des alignements de haies autour de parcelles agricoles ou urbanisées, ceci afin de participer au cycle de l'eau et de favoriser le développement de la biodiversité.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

2. S'adapter à l'urgence climatique
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Maître d'ouvrage : commune de Saint-Genis des Fontaines

Coût estimatif : 30 000 euros HT



Calendrier prévisionnel : ☐ 2022 ☒ 2025 ☐ 2023 ☐ 2026 ☒ 2024 ☐ 2027-2028 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Arbres et Paysages 66 Partenariat financier : Département, Fédération de chasse	
Projet 5.3.4. : Mise en place d'un permis de Végétaliser Descriptif : Il s'agit de permettre aux particuliers qui en font la demande de décrouter ou aménager un morceau d'espace public pour y planter des végétaux, ceci afin de participer au cycle de l'eau et de favoriser le développement de la biodiversité. C'est aussi un moyen d'appropriation de son cadre de vie par les habitant-es. Référentiel territorial du Pacte Vert : 2. S'adapter à l'urgence climatique 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions Maître d'ouvrage : commune de Saint-Genis des Fontaines Coût estimatif : 2 000 euros HT/an Calendrier prévisionnel : ☐ 2022 ☒ 2025 ☒ 2023 ☒ 2026 ☒ 2024 ☒ 2027-2028 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : TEN Partenariat financier :	

Axe 5	Fiche action 5.4.						
Intitulé de l'axe stratégique <i>REDUIRE L'EMPREINTE HUMAINE</i>	Titre de l'action : Devenir un territoire à énergie positive						
PRESENTATION DE L'ACTION							
Contexte							
<i>Le cadastre solaire élaboré par la CCACVI révèle le potentiel de production d'énergie issue du photovoltaïsme sur notre territoire. En équipant parkings, toitures et lieux impropres à l'agriculture comme les bassins d'orage, le territoire communautaire deviendrait un territoire à énergie positive.</i>							
Objectifs stratégiques							
➤ Bénéficier d'une énergie respectueuse de l'environnement ➤ Maîtriser le coût de notre énergie ➤ Renforcer l'autonomie énergétique de notre territoire ➤ Sensibiliser les habitants							
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES							
Projet 5.4.1. : <i>Implantation d'une ferme Photovoltaïque</i> Descriptif : <i>Sur l'ancien Centre d'enfouissement des déchets dans un objectif de réduction de l'empreinte environnementale et de sobriété énergétique, il est prévu de réaliser des travaux de rénovation énergétique des Ecoles. Ceci afin de garantir le confort et le bien-être des usagers et permettra la maîtrise des coûts de fonctionnements.</i> Référentiel territorial du Pacte Vert : 2. S'adapter à l'urgence climatique 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions Maître d'ouvrage : Dev'nR Coût estimatif : 1 250 000 € HT Calendrier prévisionnel : <table border="0"> <tr> <td>☐ 2022</td> <td>☒ 2025</td> </tr> <tr> <td>☐ 2023</td> <td>☐ 2026</td> </tr> <tr> <td>☐ 2024</td> <td>☐ 2027-2028</td> </tr> </table> Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Partenariat financier : Citoyen·nes	☐ 2022	☒ 2025	☐ 2023	☐ 2026	☐ 2024	☐ 2027-2028	
☐ 2022	☒ 2025						
☐ 2023	☐ 2026						
☐ 2024	☐ 2027-2028						

Projet 5.4.2. : Autoconsommation collective en équipant les bâtiments publics de panneaux photovoltaïques

Descriptif : Dans le but de maîtriser le coût de la production électrique et de la proposer aux habitants de Saint-Genis des Fontaines.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- . S'adapter à l'urgence climatique
- . Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Maître d'ouvrage : commune de Saint-Genis des Fontaines

Coût estimatif : *inconnu*

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|--|
| ☐ 2022 | ☒ 2025 |
| ☐ 2023 | ☐ 2026 |
| ☐ 2024 | ☐ 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CEP – Enedis, SYDEEL

Partenariat financier : Région, Etat, Département

